

ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2024



Chiffres clés et faits marquants de l'exercice	3
CHIFFRES CLÉS	3
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	3
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	4
États financiers consolidés	5
Notes annexes aux états financiers consolidés	11
NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES	11
NOTE 2 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	12
NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE	13
NOTE 4 - DONNÉES OPÉRATIONNELLES	16
NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	25
NOTE 6 - PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	29
NOTE 7 - AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS	32
NOTE 8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	34
NOTE 9 - PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	40
NOTE 10 - INSTRUMENTS FINANCIERS, ENDETTEMENT NET ET COÛT NET DE FINANCEMENT	43
NOTE 11 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	50
NOTE 12 - CAPITAUX PROPRES, DIVIDENDES ET RÉSULTAT PAR ACTION	53
NOTE 13 - RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	54
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024	55

Chiffres clés

Les résultats financiers d'OCP pour les années 2023 et 2024 sont synthétisés dans les indicateurs clés présentés ci-dessus.

(En millions de dirhams)	Annexe	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits des activités ordinaires	4.1.1.2	96 989	91 277
Résultats des co-entreprises	6.2	700	774
EBITDA		39 068	29 396
Résultat opérationnel récurrent		29 395	21 002
Coût de l'endettement financier net	10.1.5	(3 082)	(2 615)
Résultat net de la période - part du Groupe		20 466	14 369
Capitaux propres consolidés - part du Groupe		127 563	117 051
Endettement financier net		98 685	68 283
Investissements opérationnels		(43 588)	(26 825)
Résultat net de base et dilué par action (en dirhams)	12.3	240,49	169,53
Dividende par action (en dirhams)	12.2	87,49	112,23

Faits marquants de l'exercice

Opérations de carve-out

- **Transferts des actifs vers ocp Nutricrops S.A :**

Dans la continuité de sa transformation, le Groupe OCP a créé en octobre 2022, OCP Nutricrops S.A, filiale détenue à 100% et dédiée aux solutions de fertilisation des sols et des plantes.

OCP Nutricrops S.A a vocation à porter l'ensemble des actifs et activités, actuels et futurs, de production et commercialisation du périmètre « engrais » du Groupe.

En janvier 2024, OCP S.A. a procédé à une opération de carve-out au profit d'OCP Nutricrops S.A., transférant près de 33,6 milliards de dirhams d'actifs, comprenant 28,9 milliards de dirhams d'actifs immobilisés et 4,7 milliards de dirhams de stocks, et ce afin de renforcer sa position et ses capacités opérationnelles.

Le montant apporté en capital social s'élève à 17,5 milliards de dirhams et le montant des actifs cédés totalise 16,1 milliards de dirhams.

A fin 2024, un complément de transfert a été réalisé pour une valeur de cession de 4 milliards de dirhams.

- **Transferts des actifs vers OCP Green Water S.A :**

La filiale OCP Green Water a été créée en novembre 2022 afin d'assurer la production et la commercialisation de l'eau non conventionnelle à usage industriel et de l'eau potable.

Afin d'assurer une gestion optimale des actifs eau non conventionnelle et développer une expertise spécifique dans le domaine, OCP SA a procédé à un transfert des actifs en exploitation et en construction à l'entité OCP Green Water SA pour une valeur totale de 4,3 milliards de dirhams.

A fin 2024, un complément de transfert a été réalisé pour une valeur de cession de 0,9 milliard de dirhams.

Financement

Remboursement de la tranche résiduelle de l'emprunt obligataire émis en 2014 :

La tranche résiduelle du bond tranche 2024 d'un montant de 733 millions de dollars a été remboursée fin avril 2024.

Emission d'un emprunt obligataire en mai 2024 :

Conformément au Conseil d'Administration du 24 Avril 2024 qui valide les conditions de l'Eurobond, OCP S.A. a procédé à une levée de fonds sur les marchés obligataires internationaux pour un montant de 2 milliards de dollars. Cette nouvelle émission, est composée de deux tranches de maturités de 10 et 30 ans, avec des montants réalisés respectifs de 1,25 milliard de dollars et 750 millions de dollars, assorties de coupons de 6,75% et 7,50% respectivement.

OCP prévoit d'allouer les fonds levés au financement de son Programme d'Investissement Vert à horizon 2027, visant à atteindre ses objectifs en termes d'expansion des capacités de production, des investissements dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables ainsi que de la production d'ammoniaque vert.

Emission d'un emprunt obligataire en décembre 2024 :

OCP S.A a procédé à une émission d'obligations ordinaires d'un montant de 5 milliards de dirhams afin de satisfaire une partie des besoins de financement de son programme d'investissement. Elle est composée de 5 tranches dont la maturité varie entre 10, 15, 20 et 30 ans.

Contrôle de SLM Société La Mamounia :

En juin 2024, les Domaines de l'État ont cédé leur participation dans SLM La Mamounia à OCP. La transaction s'élève à 1,7 milliard de dirhams. OCP, qui détenait auparavant 39,37% du capital, devient désormais l'actionnaire majoritaire avec 58,92%.

Contrôle fiscal :

Avis de vérification fiscale reçu pour OCP SA, JFC 2, KOFERT, JFC IV et MHC pour l'IS, l'IR et la TVA pour des périodes différentes chacune comprises entre les exercices de 2016 à 2023.

Les contrôles fiscaux ont été clôturés par la signature des protocoles d'accord notamment OCP SA pour 1,9 milliard de dirhams.

Événements postérieurs à la clôture

OCP réalise avec succès une émission obligataire de 300 millions de dollars

En février 2025, l'OCP réalise une opération de Tap Issue, une émission additionnelle d'un montant de 300 millions de dollars liée à l'émission obligataire internationale réalisée en mai 2024, qui s'élevait à 2 milliards de dollars.

Cette opération a été effectuée conformément à l'autorisation de son Conseil d'Administration du 3 décembre 2024 et aux dispositions du règlement européen (UE) 2017/1129, qui permettent l'émission d'obligations supplémentaires dans un délai de 12 mois suivant une émission initiale, dans des conditions simplifiées et dans la limite de 30% du montant initial.

OCP prévoit d'affecter les fonds levés au financement de son programme d'investissement, qui couvre les dépenses en capital.

Compte de résultat consolidé de l'exercice

(En millions de dirhams)	Annexe	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits des activités ordinaires	4.1.1.2	96 989	91 277
Production stockée	4.2.4	2 171	(6 993)
Achats consommés	4.2.2	(36 476)	(33 750)
Charges externes	4.2.2	(11 399)	(9 671)
Charges de personnel	5.1	(13 059)	(11 518)
Impôts et taxes		(407)	(313)
Résultats des co-entreprises	6.2	700	774
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles		119	(697)
Autres produits et charges récurrents		432	287
EBITDA		39 068	29 396
Amortissements et pertes de valeur	8.4 - 9.2	(9 673)	(8 394)
Résultat opérationnel récurrent		29 395	21 002
Autres produits et charges non récurrents	7.2	(1 564)	(2 135)
Résultat opérationnel		27 831	18 866
Coût d'endettement financier brut		(3 510)	(3 141)
Produits financiers des placements		428	526
Coût d'endettement financier net	10.1.5	(3 082)	(2 615)
Résultat de change sur dettes et créances financières	10.2.3	(71)	863
Autres produits et charges financiers	10.2.3	1 089	(713)
Résultat financier		(2 063)	(2 465)
Résultat avant impôt		25 768	16 401
Impôts sur résultat	11.2 - 11.3	(4 863)	(2 105)
Résultat net de la période		20 906	14 296
Résultat net part du Groupe		20 466	14 369
Résultat net part des intérêts ne donnant pas le contrôle		440	(72)
Résultat de base et dilué par action en dirhams		240,49	169,53

État du résultat global consolidé

(En millions de dirhams)	Annexe	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net		20 906	14 296
Ecart actuariels	5.3.3	(1 022)	(311)
Impôts		319	97
Éléments non recyclables en résultat		(703)	(214)
Ecart de conversion		(83)	(361)
Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (variation CFH)*	4.1.4	(41)	715
Impôts		14	(250)
Éléments recyclables en résultat		(109)	104
Produits et charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres		(813)	(110)
Résultat global consolidé		20 093	14 187
<i>Dont part du Groupe</i>		19 653	14 259
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		440	(72)

(¹) La part efficace de la couverture qui correspondait aux parts des emprunts obligataires rachetées, soit 44,44% du bond à échéance 2025, a été figée parmi les réserves recyclables à hauteur de 228 millions de dirhams. La part de ces réserves figées ainsi que les gains et pertes accumulés en capitaux propres pour le reste de cette tranche seront comptabilisés en résultat lors de la reconnaissance du chiffre d'affaires futur, à partir d'octobre 2025.

En revanche, pour la tranche 2024, l'intégralité des réserves de couverture a été recyclée en réduction du chiffre d'affaires consolidé, pour un montant total de -273 millions de dirhams.

État de la situation financière consolidée

(En millions de dirhams)	Annexe	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie & Équivalents de trésorerie	10.1.3.1	15 873	12 644
Actifs financiers de trésorerie	10.1.3.2	12	11
Stocks	4.2.4	22 911	18 272
Créances clients	4.1.2.2	20 275	18 718
Autres actifs courants	7.3	48 267	31 294
Total actifs courants		107 338	80 940
Actifs non courants			
Actifs financiers non courants	10.2.2	4 841	2 321
Participation dans les co-entreprises	6.1	8 433	7 545
Actifs d'impôt différé	11.4	180	52
Immobilisations corporelles	8.2	177 808	151 884
Immobilisations incorporelles	8.3	7 535	7 197
Total actifs non courants		198 797	168 998
Total Actif		306 133	249 937

États financiers consolidés

(En millions de dirhams)	Annexe	31 décembre 2024	31 décembre 2023
PASSIF			
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	10.1.2.1 - 10.1.2.2	34 678	19 706
Provisions courantes	9.2	805	919
Dettes commerciales	4.2.5	30 979	28 937
Autres passifs courants	7.4	16 199	10 644
Total passifs courants		82 661	60 205
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	10.1.2.1 - 10.1.2.2	79 894	61 235
Provisions non courantes pour avantages au personnel	9.2	4 800	4 544
Autres provisions non courantes	9.2	4 088	1 904
Passifs d'impôt différé	11.4	4 271	2 110
Autres passifs non courants		11	9
Total passifs non courants		93 064	69 801
Capitaux propres part du groupe			
Capital social	12.1	8 288	8 288
Primes liées au capital		18 698	18 698
Réserves consolidées - part Groupe		80 111	75 697
Résultat net - part Groupe		20 466	14 369
Capitaux propres part du Groupe		127 563	117 051
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle		2 845	2 879
Total Capitaux propres		130 408	119 930
Total passif et capitaux propres		306 133	249 937

Variation des capitaux propres consolidés

(En millions de dirhams)	Capital social	Primes liées au capital	Écart actuariel ⁽¹⁾	Titres super subordonnés	Autres réserves consolidées
Capitaux propres au 31 décembre 2022	8 288	18 698	(3 959)	7 886	49 988
Affectation du résultat de l'exercice 2022					28 185
Résultat global consolidé de l'exercice 2023			(214)		
Titres super subordonnés				5 000	
Coupons titres super subordonnés				(442)	
Variation de périmètre					
Dividendes versés					(9 219)
Autres					(598)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	8 288	18 698	(4 173)	12 444	68 355
Affectation du résultat de l'exercice 2023					14 369
Résultat global consolidé de l'exercice 2024			(703)		
Emission titres super subordonnés					
Coupons titres super subordonnés				(711)	
Variation de périmètre ⁽⁴⁾					(1 397)
Dividendes versés					(7 186)
Autres					153
Capitaux propres au 31 décembre 2024	8 288	18 698	(4 876)	11 734	74 293

⁽¹⁾ Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Écart de conversion	Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (variation CFH) ⁽³⁾	Résultat net	Total capitaux propres Part Groupe	Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	Total capitaux propres
(21)	(521)	(493)	28 185	108 052	3 098	111 150
			(28 185)			
(361)		465	14 369	14 259	(72)	14 187
						5 000
				(442)		(442)
					51	51
				(9 219)	(198)	(9 417)
				(598)		(598)
(381)	(521)	(29)	14 369	117 051	2 880	119 930
			(14 369)			
(83)		(27)	20 466	19 653	440	20 093
				(711)		(711)
				(1 397)	(318)	(1 715)
				(7 186)	(186)	(7 373)
				153	30	183
(464)	(521)	(55)	20 466	127 563	2 845	130 408

⁽²⁾ Moins-value latente représentant la dépréciation de la participation du Groupe dans Heringer.

⁽³⁾ Le Groupe a mis en place une couverture de change, la stratégie de couverture se traduit par la comptabilisation en réserves consolidées (OCI-Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité.

⁽⁴⁾ Acquisition par MHC de 26% de parts supplémentaires dans la Mamounia pour un montant global de 1,7 milliard de dirhams.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En millions de dirhams)	Annexe	Exercice 2024	Exercice 2023
EBITDA		39 068	29 396
Subventions et dons accordés		(1 323)	(2 259)
Autres charges non courantes des exercices antérieurs	7.1	(162)	
Autres charges et produits non courants		(108)	(12)
Résultats des co-entreprises		(700)	(774)
Autres		(5)	(3 364)
Marge brute d'autofinancement		36 770	22 987
Incidence de la variation du BFR		(9 405)	1 784
Stocks		(2 834)	9 057
Créances commerciales		780	(3 480)
Dettes commerciales fournisseurs		(3 181)	1 389
Autres actifs et passifs courants		(4 171)	(5 183)
Impôts versés		(562)	(6 421)
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		26 804	18 350
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(43 588)	(26 825)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		114	191
Placements financiers nets		(108)	79
Incidence des variations de périmètre*		(1 549)	(1 447)
Acquisition d'actifs financiers		(336)	(765)
Dividende reçus		486	343
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(44 981)	(28 424)
Emission d'emprunts	10.1.2.4	50 310	18 689
Remboursement d'emprunts		(17 168)	(6 623)
Variation TSDI			5 000
Coupons TSDI		(711)	(442)
Intérêts financiers nets versés		(3 644)	(3 140)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	12.3	(7 186)	(9 066)
Dividendes payés aux minoritaires		(186)	(198)
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		21 415	4 221
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		(7)	(60)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 229	(5 912)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10.1.3.1	12 644	18 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10.1.3.1	15 873	12 644
Variation de la trésorerie nette		3 229	(5 912)

(*) Dont acquisition de 26% supplémentaires des titres de la Mamounia SLM pour un prix de 1,7 milliards de dirhams.

Note 1 - Principes comptables

1.1. BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'article III , paragraphe 2 de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), devenu AMMC (Autorité Marocaine du Marché des Capitaux), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012, les états financiers consolidés du groupe OCP sont préparés en conformité avec les normes et interprétations élaborées respectivement par « l'International Accounting Standards Board (IASB) » et par l'« IFRS Interpretations Committee », qui ont été adoptées par l'Union européenne.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est le dirham marocain.

Les comptes consolidés du groupe OCP au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2025. Les principes comptables retenus au 31 décembre 2024 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2023. Ces comptes sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

1.2. NORMES ET AMENDEMENTS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Les normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2024 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2024. Celles-ci portent sur :

- Amendement IAS 1 : Présentation des états financiers Classification des passifs courants et passifs non courants.
- Amendement IAS 1 : Présentation des états financiers Dettes non courantes avec covenants.
- Amendement IFRS 16 : Contrats de location Dette locative dans une opération de cession-bail.
- Amendement IAS 7 / IFRS 7 : Opérations d'affacturage.

L'application de ces amendements est sans impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Note 2 - Périmètre de consolidation

2.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Pays d'implantation	Devise	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Activité industrielle-Mine						
OCP SA - Holding	Maroc	MAD	Mère (IG)	100,00	Mère (IG)	100,00
Phosboucaâ	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Activité industrielle - Chimie						
Nutricrops	Maroc		IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
KOFERT (ex JFC III)	Maroc	MAD	IG	50,00	IG	50,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60,00	IG	60,00
Euro Maroc Phosphore - EMA	Maroc	MAD	ME	33,33	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33,33	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	28,05	ME	28,05
Fertinagro Biotech	Espagne	EUR	ME	20,00	ME	20,00
OCP Fertinagro Advanced solutions - OFAS	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00
Groupe PRAYON	Belgique	EUR	ME	50,00	ME	50,00
South East European Fertilizer Company - SEEFKO	Roumanie	USD	ME	50,00	ME	50,00
Trading						
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100,00	IG	100,00
OCP North America	USA	USD	IG	100,00	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	USD	IG	100,00	IG	100,00
Energie						
OCP Green Energy - OCPGE	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
OCP Green Water - OCPGW	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Ingénierie et consulting						
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00
OCP Solutions	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
TEAL Technology & Services - TTS	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
VALYANS	Maroc	MAD	ME	22,00	ME	22,00
Fondations						
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Fondation Phosboucaâ	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Ecosystème UM6P						
Association pour la Promotion de l'Enseignement d'Excellence - APEE	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
BIDRA Innovation Ventures Fund	Etats-Unis	USD	IG	100,00	IG	100,00
Fluoralpha*	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Foncière Endowment 1 - FE1	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Health Care City Building Company - HCCBC	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
INNOV'X	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Mining Operations Lab - MOL	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Université MED6 polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Université MED6 polytechnique Endowment Holding - UM6PEH	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Université MED6 polytechnique France - UM6PF	France	EUR	IG	100,00	IG	100,00
Univéristé MED6 polytechnique Paris - UM6PP	France	EUR	IG	100,00	IG	100,00
Université MED6 polytechnique HOSPITAL - UM6PH*	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Université MED6 polytechnique Ventures - UM6P Ventures*	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Hôtellerie						
OCP Hospitality	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Maghreb Hospitality Company SA - MHC	Maroc	MAD	IG	75,61	IG	75,61
Société Foncière de la Lagune - SFL	Maroc	MAD	IG	61,84	IG	61,84
Société La Mamounia - SLM	Maroc	MAD	IG	58,92	IG	39,37
Société Palais Jamaï - SPJ	Maroc	MAD	IG	75,61	IG	75,61
Société de Gestion de l'Hôtel Michlifen	Maroc	MAD	IG	60,49	IG	60,49
Société du Michlifen et Golf*	Maroc	MAD	IG	75,61	IG	75,61
Société Hotelière de Benguerir	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Développement urbain						
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Autres						
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
OCP International	Pays-Bas	USD	IG	100,00	IG	100,00
Société de Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Compagnie Marocaine de Transport et d'Affrètements Maritimes - COMATAM	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00
Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux - CERPHOS	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00

* Entités entrantes.

2.2. VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe a connu les variations suivantes :

- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de Fluoralpha. Il s'agit d'une nouvelle entité destinée à exploiter le fluorure d'hydrogène.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de l'UM6P Ventures. C'est la branche d'investissement de l'UM6P (Université Polytechnique Mohammed VI) dont la mission est de développer l'entrepreneuriat et d'accélérer la mise sur le marché de l'innovation scientifique au Maroc et en Afrique.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de l'UM6P Hospital. Il s'agit de l'entité juridique qui portera le projet Smart Health Care City, et dont l'objet social est la création, la détention, la location et l'exploitation d'établissement de santé.
- L'intégration dans le périmètre de consolidation de la Société du Michlifén et Golf. Cette entité est créée par MHC et a pour objectif l'exploitation et la gestion du Michlifén Resort & Golf.
- Il est à noter que les filiales BSFT et Mascir ont été sorties du périmètre en décembre 2024 pour des raisons de signification, sans perte de contrôle.

Note 3 - Information sectorielle

Historiquement, la présentation de l'information sectorielle du Groupe OCP s'effectuait selon une répartition géographique par axe de production, en conformité avec l'organisation et le reporting interne du Groupe :

- **Axe Nord (Khouribga – Jorf Lasfar)** : plateforme intégrée de transformation chimique. Le phosphate extrait à Khouribga est transporté par Slurry Pipeline à Jorf Lasfar, où il est transformé en acide et en engrais avant d'être exporté via le port OCP de Jorf Lasfar.
- **Axe Centre (Youssoufia et Benguérir – Safi) et Phosboucraâ** :
 - À Youssoufia et Benguérir, le phosphate est extrait puis transporté par voie ferroviaire à Safi pour y être transformé et exporté via le port OCP de Safi ;
 - À Phosboucraâ, le phosphate est extrait, acheminé par convoyeur au centre de traitement de Laâyoune, puis exporté par voie maritime depuis le port de Laâyoune.
- **Siège et autres activités** : regroupant les fonctions Corporate et les entités internationales.

Évolution vers un modèle multibusiness

Dans le cadre de sa transformation stratégique et de l'accélération de sa 3^e S-Curve, OCP a adopté une nouvelle organisation en Strategic Business Units (SBUs), afin de structurer son modèle opérationnel autour d'unités stratégiques et autonomes. Ces SBUs incluent :

- **Mining**
- **Manufacturing**
- **Rock Solutions**
- **Specialty Products & Solutions**
- **Nutricrops** (filiale à 100% d'OCP S.A.)
- **UM6P** (filiale à 100% de la Fondation OCP)
- **Programme Stratégique Mzinda-Meskala**

Chaque SBU est désormais responsable de la gestion et de la performance de ses activités, dans une logique de responsabilisation complète sur leur **Profit & Loss (P&L)**.

Transition et impact sur l'information sectorielle

Bien que la restructuration en SBUs ait été initiée et finalisée d'un point de vue organisationnel en 2023, certaines transactions internes entre les différentes entités ne sont pas encore totalement finalisées. En conséquence, **durant cette phase de transition**, le Groupe continue de publier son information sectorielle selon la segmentation géographique historique (axes de production), tout en intégrant progressivement les éléments liés à la nouvelle organisation en SBUs.

À ce stade, la seule information sectorielle consolidée et fiable disponible concerne le **chiffre d'affaires export réalisé par les différentes entités SBU** (CF. Note 3.3 Chiffre d'affaires export par SBU), qui sera reporté conformément aux exigences de transparence et de fiabilité des données.

3.1. INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

(En millions de dirhams)	Axe Nord		Axe Centre et Phosboucraâ		Siège et Autres activités		Eliminations Intersecteur		Total Consolidé	
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits des activités ordinaires	79 859	68 112	15 495	15 854	26 010	23 920	(24 376)	(16 609)	96 989	91 277
Production stockée	1 376	(4 270)	577	(331)	217	(2 392)			2 171	(6 993)
Achats consommés	(33 776)	(25 130)	(4 413)	(3 654)	(23 980)	(20 885)	25 693	15 919	(36 476)	(33 750)
Charges externes	(6 316)	(5 022)	(2 605)	(2 437)	(3 229)	(2 755)	752	544	(11 399)	(9 671)
Charges de personnel	(5 534)	(5 086)	(3 592)	(3 318)	(4 045)	(3 115)	111	1	(13 059)	(11 518)
Impôts et taxes	(156)	(134)	(85)	(70)	(166)	(108)			(407)	(313)
Résultat des co-entreprises	309	134			391	640			700	774
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	165	(53)	22	(34)	(68)	(609)			119	(697)
Autres produits et charges opérationnels	961	(81)			1 649	224	(2 179)	145	431	287
EBITDA	36 890	28 469	5 399	6 009	(3 221)	(5 083)			39 068	29 396
Amortissements et pertes de valeur	(3 793)	(4 536)	(520)	(859)	(5 360)	(2 999)			(9 673)	(8 394)
Résultat opérationnel récurrent	33 097	23 933	4 879	5 150	(8 581)	(8 082)			29 395	21 002
Autres produits et charges non récurrents	190	(406)	(153)	(170)	(1 602)	(1 559)			(1 565)	(2 136)
Résultat opérationnel	33 287	23 527	4 727	4 980	(10 183)	(9 641)			27 831	18 866

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 97,0 milliards de dirhams au cours de l'exercice 2024, enregistrant une hausse de 6,3% par rapport à l'exercice 2023. Cette progression est principalement due à l'augmentation des ventes à l'export d'engrais.

L'axe Nord, représentant 82% du chiffre d'affaires total du Groupe, a atteint 79,9 milliards de dirhams, soit une hausse de 17% par rapport à l'exercice 2023. Cette augmentation est attribuée à la reprise des volumes de vente d'engrais.

Néanmoins, les ventes de l'axe Centre ont baissé au cours de l'exercice 2024 par rapport à 2023, principalement suite à un recul des volumes de roche phosphatée exportés en 2024.

Les charges opérationnelles du Groupe ont augmenté de 11% par rapport à 2023, principalement en raison d'un niveau plus élevé des achats de matières premières et des prestations de services en ligne avec l'évolution de l'activité.

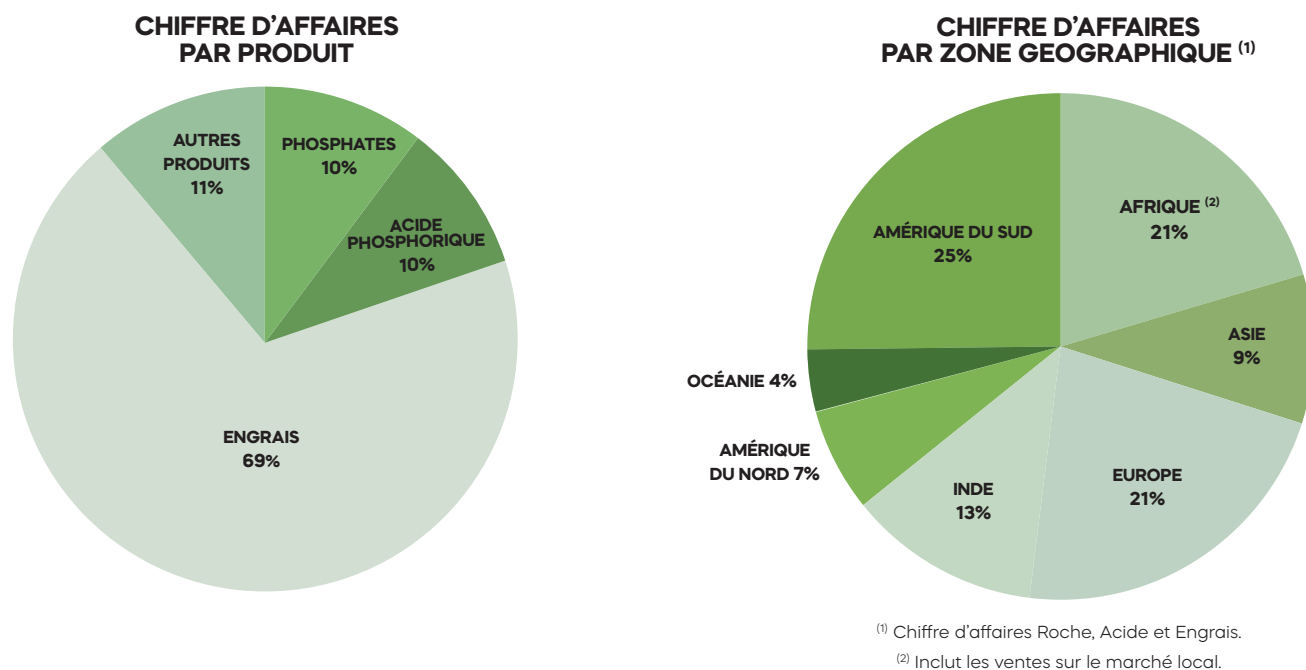
L'EBITDA du Groupe s'est élevé à 39,1 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 33% par rapport à l'exercice 2023. Cette performance a été réalisée grâce à de meilleures conditions de marché et à une demande soutenue pour les engrais.

3.2. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR PRODUIT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En 2024, les produits des activités ordinaires s'élèvent à 96 989 millions de dirhams, en hausse de 6,3% par rapport à l'exercice 2023.

A noter par ailleurs que 96% de l'actif consolidé est situé au Maroc.

La ventilation du chiffre d'affaires consolidé par produit et par zone géographique réalisé courant l'exercice 2024 est détaillée comme suit



Le Groupe réalise son chiffre d'affaires avec une clientèle diversifiée. Aucun client ne réalise à lui seul une part dépassant 5% du chiffre d'affaires consolidé.

3.3. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES EXPORT PAR SBU

(En millions de dirhams)	Rock solutions	Nutricrops	Specialty Products & Solutions	Autres	Total
Chiffre d'affaires Export	12 980	66 309	5 287		84 576
Autres produits*				12 413	12 413
Total	12 980	66 309	5 287	12 413	96 989

* Comprend le chiffre d'affaires local et autres produits.

Note 4 - Données opérationnelles

4.1. REVENUS D'EXPLOITATION

4.1.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

4.1.1.1 TRAITEMENT COMPTABLE DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Les ventes sont comptabilisées lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle du bien, et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ce transfert de propriété s'effectue à la livraison de la marchandise pour les ventes locales et selon l'incoterm pour les ventes à l'export :

- **Les ventes réalisées en mode FOB (Free on Board)** : Le transfert des risques s'effectue lorsque la marchandise est placée à bord du navire au port d'embarquement. Il s'agit pour l'essentiel des ventes réalisées dans l'activité minière.
- **Les ventes réalisées en mode CFR (Cost and Freight)** : L'OCP assume de plus les frais de transport jusqu'au port de destination et les frais de chargement, les formalités d'export et paie les droits et taxes liés.

4.1.1.2 ANALYSE PAR FAMILLE DE PRODUITS

(En millions de dirhams)	Exercice 2024	Exercice 2023
Phosphates	9 874	15 241
Acide Phosphorique	9 348	7 312
Engrais	66 946	60 441
Autres produits	10 821	8 284
Produits des activités ordinaires	96 989	91 277

(En millions de dirhams)	Phosphates		Acide Phosphorique		Engrais	
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023
Principaux marchés						
Ventes locales	1 290	6 266	2 350	1 381	1 156	816
Amérique du Sud	3 014	2 544	1 000	763	19 199	19 248
Europe	3 009	1 219	4 499	3 070	12 351	10 410
Afrique	3				9 671	11 976
Amérique du Nord					6 058	4 062
Inde	861	3 527	1 404	1 461	8 093	5 493
Asie	1 545	1 193	96	638	6 573	6 159
Océanie	152	491			3 845	2 275
Total	9 874	15 241	9 348	7 312	66 946	60 441

(En millions de dirhams)	Phosphates		Acide Phosphorique		Engrais	
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventilation par tiers						
Chiffre d'affaires	29 063	18 432	10 276	7 312	86 089	76 923
Hors Groupe	8 584	8 976	7 094	6 063	66 946	60 441
Joint-ventures	1 290	6 265	2 255	1 250		
Autres intragroupes	19 189	3 191	928		19 143	16 482
Eliminations	19 189	3 191	928		19 143	16 482
Total	9 874	15 241	9 348	7 312	66 946	60 441

Le chiffre d'affaires réalisé courant l'exercice 2024 est en hausse de 6,3% par rapport à l'exercice 2023.

- Les ventes de Phosphates affichent une baisse de 35,2% entre les deux exercices 2023 et 2024.

Cette diminution découle principalement du repli des volumes de ventes observé sur le marché local et expliqué principalement par la baisse des achats de roche des joint-ventures Pakistan Maroc Phosphore-PMP et Indo Maroc Phosphore- IMACID suite à la constitution des stocks réalisée par les deux filiales fin 2023.

Une baisse est également constatée sur le marché à l'export, expliquée essentiellement par le repli des ventes en Asie & Océanie, notamment en Inde, en raison des stocks constitués en 2023.

Les prix à l'export de la Roche s'affichent à \$158/T FOB courant l'exercice 2024 en quasi stagnation par rapport à l'exercice 2023.

- Les ventes d'acide phosphorique ont enregistré une hausse de 27,8 % entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024.

Cette progression s'explique par l'augmentation des volumes exportés en Europe notamment en Turquie et en Belgique, grâce à une demande favorable sur le marché européen. Une hausse des exportations est également enregistrée vers l'Amérique Latine, principalement le Mexique et le Brésil où OCP a profité de la croissance du marché. Cette hausse a permis d'absorber la baisse des ventes en Asie & Océanie, principalement au Pakistan.

Une hausse des volumes a été également constatée au niveau local, expliquée par la hausse des approvisionnements en acide prétraité d'EMAPHOS.

Les prix de vente de l'acide phosphorique ont enregistré une légère hausse courant l'exercice 2024. Ils s'affichent à \$959/T FOB contre \$935/T FOB courant l'exercice 2023.

- Les ventes d'engrais ont également connu une progression de 6,5 milliards de dirhams entre les deux exercices 2024 et 2023, soit une hausse de 10,8%.

La croissance de ventes sur ce segment découle de la hausse des volumes exportés en Inde expliquée par de faibles niveaux de stocks de départ, ainsi qu'en Europe notamment en Allemagne et en Amérique du Nord grâce à une reprise favorable de la demande.

Les prix de vente des engrais à l'international ont connu une légère hausse courant l'exercice 2024. Ils s'affichent à \$538/T FOB contre \$520/T FOB courant l'exercice 2023.

- Autres produits.

Les autres produits concernent principalement l'activité de fret et la vente des autres produits accessoires, tels que le soufre liquide, l'urée, le nitrate d'ammonium, le chlorure de potassium, etc. Cette ligne s'élève à 10,8 milliards de dirhams au cours de l'exercice 2024, contre 8,3 milliards de dirhams enregistrés en 2023, soit une hausse de 2,5 milliards de dirhams due principalement à la hausse des prestations de services notamment de stockage et de transport relatives aux ventes réalisées avec les joint-ventures sur la fin de l'exercice 2023, ainsi qu'à l'intégration du chiffre d'affaire de nouvelles entités support suite à leur entrée en périmètre de consolidation.

4.1.2 CRÉANCES CLIENTS

4.1.2.1 TRAITEMENT COMPTABLE DES CRÉANCES CLIENTS

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements. Une vente n'est comptabilisée que si la créance correspondante est recouvrable à la date de reconnaissance de la vente. Lors de la comptabilisation initiale, les créances sont inscrites au bilan à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A la date de clôture, ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti. En cas de survenance d'un évènement de crédit, une perte de valeur est constituée sur la base d'une estimation individuelle qui tient compte du risque de non recouvrement.

4.1.2.2 ANALYSE DES CRÉANCES CLIENTS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients facturées	21 998	20 356
Provisions - créances clients	(1 723)	(1 638)
Créances clients nettes	20 275	18 718

Les créances clients augmentent de 1,6 milliards de dirhams entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, soit +8,3%, en corrélation avec l'augmentation du chiffre d'affaires.

Le tableau de réconciliation des provisions sur créances clients se présente comme suit :

(En millions de dirhams)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2024	1 638	88	(3)	1 723
2023	1 687	(40)	(8)	1 638

4.1.3 LES CONTRATS DE CONCESSION (IFRIC 12)

Contrat de concession entre OCP Green Water et les Régies de Safi et d'EL Jadida

Face à une crise hydrique majeure affectant le Maroc depuis plusieurs années, notamment dans le bassin d'Oum-Er-Rbia, qui approvisionne les régions d'El Jadida et de Safi où le Groupe OCP opère, un partenariat stratégique a été établi en février 2022 entre l'OCP et l'État marocain. Ce partenariat vise à assurer une gestion durable et pérenne des ressources en eau, en mettant en œuvre des solutions telles que le dessalement de l'eau de mer.

A cet effet, un projet de dessalement d'eau de mer a été lancé, dans le cadre d'un plan d'urgence, dans l'objectif de produire de l'eau potable en vue de l'approvisionnement des villes de Safi et d'El Jadida, ainsi que pour subvenir aux besoins industriels du Groupe. Inscrit dans le cadre de la stratégie de « neutralité eau » de l'OCP, ce projet qui promeut l'utilisation des énergies vertes, vise à utiliser exclusivement des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées et eaux de mer dessalées) pour ses opérations industrielles.

Ce plan d'urgence permettra de produire et de livrer dans une première étape, 85 millions de m³ par an au cours de la période 2023 – 2025 et dans une deuxième étape 110 millions de m³ par an à partir de 2026. Concernant la production d'eau à usage industriel, le plan d'urgence vise à assurer, à terme, la mobilisation de 35 millions de m³ d'eau dessalée traitée, par an. Les régies bénéficieront ainsi, à partir de 2026, de 75 millions de m³ d'eau dessalée par an pour les besoins des services publics.

Le dessalement des eaux de mer sera effectué au sein de quatre unités de dessalement, dont deux sont situées dans le site industriel de Jorf Lasfar et deux autres situées à Safi.

Dans ce cadre, un contrat de concession de dessalement des eaux de mer entre l'Etat et la société OCP Green Water a été signé le 5 juillet 2023. Ce contrat de concession porte sur le droit de dessaler les eaux de mer pour fournir de l'eau potable aux gestionnaires des services publics de distribution d'eau potable, à savoir la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité d'El Jadida et la Régie autonome intercommunale de distribution d'eau et d'électricité de la province de Safi, ainsi que de l'eau industrielle au Groupe OCP.

Aspect normatif propre à la concession – IFRIC12

L'État marocain en tant que concédant qui réglemente les services de production et de distribution de l'eau potable concède à OCP Green Water le droit de dessaler les eaux de mer pour produire et fournir de l'eau potable aux Régies de Safi et d'El Jadida, et de l'eau industrielle au Groupe OCP.

Les actifs déployés dans le cadre de ce plan d'urgence totalisent 4,3 mds de dirhams. Le contrat de concession définit une liste des biens de retour, valorisés à 2,6 milliards de dirhams. Ces biens de retour doivent être remis à l'État après l'expiration de la durée du contrat de concession, établie à 20 ans.

L'État garantit à OCP Green Water qu'il rachètera de l'eau potable pour les régies de Safi et d'El Jadida, pour respectivement 30 millions m³ et 45 millions m³.

Traitement comptable

En application de l'IFRIC 12 – Accords de concession de services, étant donné que l'État garantit l'achat de volumes précis d'eau potable, et que les biens de retour, composés principalement d'unités de dessalement, doivent être utilisés tout au long de leur durée de vie économique (20 ans), les actifs industriels produisant de l'eau potable pour les régies sont comptabilisés en actifs financiers « opérationnels » portant intérêt. Ces créances financières sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits des activités annexes.

Extension de l'approvisionnement en eau dessalée à Casablanca Sud

Dans la continuité de son engagement pour la gestion durable des ressources en eau, OCP Green Water étend son action au-delà de Safi et El Jadida en renforçant l'approvisionnement en eau potable de Casablanca Sud. Depuis octobre 2024, une nouvelle unité de dessalement sur le site de Jorf Lasfar permet de fournir 60 millions de m³ d'eau dessalée par an, couvrant ainsi plus d'un quart des besoins en eau potable de la ville. Ce projet, réalisé en un temps record, illustre l'approche innovante et durable du groupe OCP pour répondre aux défis du stress hydrique au Maroc.

4.1.4 GESTION DU RISQUE DE CHANGE ET DU RISQUE DE CRÉDIT

4.1.4.1 RISQUE DE CHANGE SUR LES FLUX D'EXPLOITATION

L'exposition au risque de change du Groupe résulte essentiellement de la réalisation d'une grande partie de ses flux d'exploitation dans des devises différentes de la devise de tenue de compte du Groupe (MAD), le dollar pour l'essentiel et l'euro. Le groupe OCP couvre ses flux en devises via la couverture naturelle (recettes en devises-dépenses en devises) et cède le reliquat sur le marché par des opérations spot.

4.1.4.2 RISQUE DE CHANGE SUR LES FLUX DE FINANCEMENT

Mise en place d'une comptabilité de couverture des taux de change :

Dans le cadre de ses activités, OCP réalise des ventes en dollars et a émis deux dettes obligataires en dollars, remboursables in fine. La première, d'un montant de 1,25 milliard de dollars, a été émise en avril 2014 et intégralement remboursée en avril 2024. La deuxième, d'un montant de 1 milliard de dollars, a été émise en octobre 2015. Cette

dernière a été partiellement rachetée pour 444,4 millions de dollars en 2021, tandis que le reliquat de 555,6 millions de dollars arrivera à maturité le 22 octobre 2025.

Pendant leur comptabilisation, ces dettes ont généré (pour la tranche 2024) et continuent de générer (pour la tranche 2025) un effet de change en résultat, conformément à IAS 21. Afin de limiter cet impact, OCP a eu recours à la comptabilité de couverture.

Avec un chiffre d'affaires de 97,0 milliards de dirhams pour l'exercice 2024, les hypothèses validant l'efficacité de la relation de couverture restent pleinement valides, et la documentation de cette couverture demeure en vigueur. Conformément à la stratégie initiale, OCP s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace sur toute la durée de vie de l'opération. L'efficacité de la couverture doit être régulièrement testée, avec un seuil de tolérance situé entre 80% et 125%.

Les réserves de couverture de flux de trésorerie cumulées pour la tranche 2014 ont été entièrement recyclées en moins des produits des activités ordinaires réalisés en 2024 pour – 273 millions de dirhams.

4.1.4.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle notamment du risque de contrepartie client, dans l'éventualité que ces derniers soient dans l'incapacité de s'acquitter de leurs engagements dans les conditions convenues ou à l'encaissement des créances, du risque banque et politique.

Le groupe OCP est présent dans plus d'une cinquantaine de pays dans le monde. Son chiffre d'affaires est principalement réalisé à l'export. OCP compte parmi ses clients de grands groupes internationaux qui sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plusieurs années.

La gestion du risque de crédit s'appuie sur les éléments suivants :

- OCP a une politique de couverture globale du risque crédit qui repose sur des évaluations périodiques de la solvabilité de ses clients et contreparties et un monitoring permanent du risque de crédit.
- Le Groupe réalise un suivi très actif des créances clients, des risques de contreparties. Le suivi est aussi permanent et rigoureux avec des relances préventives et en cas de dépassement d'échéances.
- Des reportings et indicateurs de suivi sont mensuellement produits pour apprécier la performance de paiement des clients et contreparties.

Le Groupe applique une politique préventive notamment en ayant recours à l'assurance-crédit et d'autres formes de garanties et couvertures applicable au poste client fournies par des institutions financières de premier plan, ainsi qu'à travers la mise en place d'un programme de cession des créances sans recours auprès d'établissements bancaires et factoring de renom.

4.2. ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

4.2.1 TRAITEMENT COMPTABLE DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont les dépenses inhérentes au cycle d'exploitation d'une entreprise. Elles désignent les dépenses indispensables à la création de richesses produite par l'entreprise. Les principales charges d'exploitation sont généralement les consommations des matières premières, des matières et fournitures consommables et non stockables, les achats de prestations de services, les consommations externes, les frais de personnel (cf. Note5 : charges et avantages au personnel) et les impôts et taxes.

Conformément au principe de rattachement des charges aux produits, les produits et les charges sont rattachés directement les uns aux autres et comptabilisé dans le même exercice.

4.2.2 ANALYSE DES ACHATS CONSOMMÉS ET DES CHARGES EXTERNES

Achats consommés :

(En millions de dirhams)	Exercice 2024	Exercice 2023
Achats revendus de M/ses	(3 683)	(3 636)
Achats de matières premières	(22 732)	(21 918)
Soufre	(8 344)	(8 088)
Ammoniaque	(8 609)	(10 144)
Acide Sulfurique	(2 364)	(744)
KCL	(813)	(1 309)
Autres matières premières	(2 603)	(1 633)
Consommations énergétiques	(3 753)	(2 831)
Energie électrique	(1 783)	(1 303)
Fuel	(1 223)	(892)
Gasoil	(645)	(532)
Gaz de chauffe	(87)	(87)
Gazoline	(10)	(12)
Vapeur et autres	(6)	(5)
Pièce de rechange	(868)	(811)
Achat de travaux, étude et prestations de services	(3 419)	(2 654)
Fourniture d'eau	(68)	(83)
Matières auxiliaires et autres achats	(1 953)	(1 816)
Achats consommés de matières et fournitures	(36 476)	(33 750)

Matières premières

Les achats de matières premières ont enregistré une légère augmentation de 4% entre l'exercice 2023 et celui de 2024, principalement due à un effet compensé entre la baisse des prix notamment du soufre et de l'ammoniaque, et la hausse des volumes consommés.

En effet, les consommations d'ammoniaque ont enregistré une baisse de 1,5 milliard de dirhams, due à la diminution du prix à la tonne, passant de \$614/T CFR courant l'exercice 2023 à \$472/T CFR au cours de l'exercice 2024. Les volumes consommés, quant à eux, ont augmenté suivant la hausse des volumes de production d'engrais.

Les achats de soufre, quant à eux, ont diminué de 256 millions de dirhams en raison de la baisse des cours à la tonne (\$127/T CFR courant l'exercice 2024 comparé à \$113/T CFR courant l'exercice 2023). Cependant, les volumes consommés de soufre ont affiché une hausse en corrélation avec la hausse de la production d'acide sulfurique.

Par ailleurs, les consommations d'acide sulfurique ont enregistré une hausse de 1,6 milliards de dirhams, expliquée par une hausse du prix à la tonne de \$99/T CFR courant l'exercice 2023 à \$112/T CFR courant l'exercice 2024, combinée à une hausse significative des volumes consommés.

Energie

Les consommations énergétiques s'élèvent à 3,8 milliards de dirhams courant l'exercice 2024, en hausse de 33% par rapport à l'exercice 2023. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des volumes consommés de l'électricité, du fuel et du gasoil.

Prestations de services

Les prestations de services ont enregistré une hausse de 765 millions de dirhams courant l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution s'explique principalement par les variables suivantes :

- Dans le milieu industriel, avec l'existence d'un effet périmètre lié au démarrage de plusieurs lignes d'engrais entrées en service à la fin de l'exercice 2023, ainsi que le démarrage de l'entité Mining Operations Lab - MOL, filiale du groupe OCP créée dans le cadre de sa vision stratégique relative à l'exploitation minière innovante et le développement du mining 4.0, et l'extension de son périmètre de prestation au site de Gantour et à plusieurs autres mines à Khouribga.
- Dans le milieu non industriel : avec l'accélération de plusieurs projets liés à la digitalisation et l'innovation à travers la nouvelle entité InnovX, ainsi que le renforcement des capacités Building.

Charges externes :

(En millions de dirhams)	Exercice 2024	Exercice 2023
Transport	(5 389)	(4 755)
<i>Transport ONCF sur ventes</i>	(1 120)	(882)
<i>Transport maritime sur ventes-Fret</i>	(3 621)	(3 490)
<i>Transport phosphates par camions</i>	(463)	(209)
<i>Transport du personnel</i>	(105)	(108)
<i>Autres transports d'exploitation</i>	(81)	(66)
Consulting et honoraires	(703)	(646)
Cotisations et dons	(595)	(336)
Entretiens et réparations	(1 839)	(1 545)
Locations et charges locatives	(257)	(263)
Primes d'assurances	(366)	(343)
Publicité, publications et relations publiques	(334)	(330)
FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	(184)	(165)
ETUDES, ANALYSE, RECHERCHES ET DOCUMENTATION	(36)	(39)
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	(460)	(365)
Autres charges externes	(1 235)	(884)
Charges externes	(11 399)	(9 671)

Les charges externes au cours de l'exercice 2024 se sont établies à 11,4 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 18 % par rapport à l'exercice 2023. Cette augmentation est d'abord observée dans le domaine du transport lié aux ventes, en corrélation avec l'évolution de l'activité.

Le poste des charges d'entretien et de réparation est également en hausse de 294 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2023. Cette augmentation est notamment relative à la maintenance électrique et mécanique expliquées par l'organisation en Full Maintenance, ainsi qu'une importante extension du périmètre qui intègre les nouveaux actifs de dessalement et de nouvelles installations mises en service à la fin de l'exercice 2023 et tout au long de l'exercice 2024.

De même, cette variation des charges externes s'explique par la hausse du poste des cotisations et dons pour un impact de 260 millions de dirhams principalement attribuable à la Fondation OCP sur le portefeuille national relatif à l'éducation, le soutien R&D et l'innovation sociale.

4.2.3 GESTION DU RISQUE DE CHANGE ET DU RISQUE DE CRÉDIT

Approvisionnement en soufre

Le marché du soufre est resté relativement stable avec une faible volatilité durant la première moitié de 2024, oscillant entre un minimum de 98 \$/T CFR Chine en janvier et un maximum de 107 \$/T CFR Chine en avril. Cette stabilité a été soutenue par une offre saine provenant des opérations de crush en provenance du Kazakhstan et d'Arabie Saoudite, ainsi qu'un retard de la demande en provenance d'Indonésie. Parallèlement, une demande accrue de la Chine a empêché les prix de s'affaiblir davantage. Au second semestre de l'année, la demande croissante a commencé à dépasser l'offre, avec le lancement de nouveaux projets de Metal leaching en Indonésie, et une demande chinoise robuste en raison des initiatives gouvernementales visant à garantir un approvisionnement domestique suffisant en engrais. En conséquence, les prix en décembre ont atteint une moyenne mensuelle de 185 \$/T CFR Chine, soit 82 \$/T de plus qu'en juin. OCP a profité des conditions de marché favorables au cours de la première moitié de l'année pour constituer un stock stratégique de soufre et a adopté une approche d'achat prudente au second semestre.

Approvisionnement en ammoniac

Le marché de l'ammoniac a connu une certaine volatilité en 2024. Dans les marchés à l'ouest de Suez, la première moitié de l'année a été marquée par une diminution des prix en raison d'une demande limitée, d'une offre régionale stable et des efforts de l'OCP pour rediriger des volumes depuis l'est de Suez. En conséquence, les prix en juin étaient de 400 \$/T CFR Tampa, soit une baisse de 105 \$/T par rapport au niveau de janvier 2024. À l'est de Suez, les prix étaient faibles au premier trimestre, mais ont commencé à se redresser au deuxième trimestre en raison d'une demande accrue des utilisateurs industriels en Corée et d'une offre limitée en provenance du Moyen-Orient. Au cours de la seconde moitié de l'année, les perturbations d'approvisionnement à Trinidad, en Algérie et en Arabie Saoudite, combinées à une demande saisonnière soutenue du secteur des engrais, ont entraîné une hausse des prix. En décembre, les prix ont atteint 570 \$/T CFR Tampa, soit une augmentation de 170 \$/T par rapport à juin.

Dans ce contexte, l'OCP a géré l'exposition régionale de son portefeuille pour garantir à la fois la sécurité d'approvisionnement et des prix compétitifs. OCP Nutricrops a poursuivi ses efforts pour amener des volumes d'ammoniac de l'Est du Suez afin d'aider à réduire la tension du marché à l'Ouest du Suez. OCP Nutricrops a réussi à sécuriser l'approvisionnement en ammoniac en dépit de la crise de la mer Rouge et des interruptions d'approvisionnement survenues tout au long de l'année.

4.2.4 STOCKS

4.2.4.1 TRAITEMENT COMPTABLE DES STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts de production ou de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Pour les stocks fabriqués et les travaux en cours, le coût comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

Lors de la vente, les stocks sont comptabilisés en charge en résultat opérationnel courant à la même date que le produit correspondant.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Les charges incorporables excluent spécifiquement la quote-part correspondant à la sous-activité.

4.2.4.2 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES STOCKS ET DE LA PRODUCTION STOCKÉE

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur Brute	Dépréciation	Net	Valeur Brute	Dépréciation	Net
Matières et fournitures consommables	7 127	(1 531)	5 596	6 178	(1 478)	4 700
Produits d'en-cours	9 643	(313)	9 331	7 625	(328)	7 297
Produits finis	8 113	(129)	7 985	6 350	(75)	6 275
Total des stocks	24 884	(1 973)	22 911	20 153	(1 881)	18 272

Le stock de matières et fournitures consommables est essentiellement composé de pièces de rechange non stratégiques pour les installations. Étant donné que la durée de vie de ces pièces est courte, elles ne sont pas considérées comme des immobilisations. Chaque année, le risque d'obsolescence des pièces est examiné pour évaluer si une dépréciation est nécessaire afin de prendre en compte une perte de valeur potentielle.

Le total des stocks à fin décembre 2024 s'élève à 22,9 milliards de dirhams, soit une augmentation de 25,4% par rapport à fin décembre 2023. Ceci s'explique par la hausse des volumes d'engrais et de roche, partiellement compensée par le recul des prix de matières premières particulièrement le soufre et l'ammoniaque.

4.2.5 DETTES COMMERCIALES

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes fournisseurs	14 439	7 835
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	16 540	21 102
Dettes commerciales	30 979	28 937

Les dettes commerciales comprennent les dettes fournisseurs ainsi que les dettes relatives à l'acquisition d'immobilisations. Ce poste a augmenté de 7,1% à fin décembre 2024 par rapport à fin décembre 2023, en raison de la poursuite du programme d'investissement lancé vers la fin de l'exercice 2023.

Note 5 - Charges et avantages au personnel

5.1. CHARGES DE PERSONNEL

(En millions de dirhams)	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires, traitements et charges sociales liées	(11 033)	(9 389)
Avantages retraite et couverture médicale	(1 559)	(1 322)
Autres avantages au personnel	(467)	(806)
Total des charges de personnel	(13 059)	(11 518)

Les charges de personnel pour l'exercice 2024 s'élèvent à 13,1 milliards de dirhams, en hausse de 13,4% par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution s'explique par un effet périmètre avec l'écosystème UM6P notamment avec l'intégration de l'entité INNOVX, et aussi par l'accroissement des éléments de la masse salariale corrélés aux performances du Groupe.

5.2. EFFECTIF

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Personnel Hors cadre	7 799	6 344
Personnel Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres Administratifs	8 566	8 707
Personnel Ouvriers et Employés	5 966	6 119
Effectif	22 331	21 170

5.3. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES

5.3.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES RÉGIMES EXISTANT AU SEIN DU GROUPE ET TRAITEMENT COMPTABLE

Le groupe OCP dispose de trois types d'avantages :

- Les régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du groupe OCP se limite au versement d'une cotisation ne comportant aucun engagement de l'employeur sur le niveau de prestations fournies par le Régime Collectif d'Allocation de Retraite-RCAR. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies s'élèvent à 856 millions de dirhams en 2024 contre 756 millions de dirhams en 2023.
- Les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies regroupent l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi pour lesquels le groupe OCP est engagé sur un niveau de prestations. Ils comprennent notamment : l'allocation décès et la couverture médicale post-emploi du personnel de l'OCP.
- En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, cet avantage postérieure à l'emploi a fait objet d'une externalisation vers un organisme d'assurance externe sous format d'un produit retraite complémentaire à cotisation définie depuis 2023. Le montant global de la cotisation y afférente en 2024 s'élève à 79 millions de dirhams contre 70 millions de dirhams en 2023.
- Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les régimes fermés propre assureur concernant la garantie décès-invalidité et la convention des accidents de travail. L'obligation au titre des autres avantages à long terme est évaluée selon une méthode d'évaluation actuarielle similaire à celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée et apparaissent dans la colonne « Ecart actuariel » dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

5.3.2 PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES

L'ensemble des engagements à prestations définies a été calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Taux d'actualisation		
Retraite	4,04%	5,10%
Plans médicaux	3,96%	4,91%
Taux attendus d'augmentation des salaires	5,10%	5,10%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,00%	2,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence aux taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain auxquels une prime de risque de base est ajoutée pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

La courbe de consommation médicale prise en charge dans le cadre du calcul de l'engagement correspond à la courbe de consommation médicale moyenne par âge estimée en 2024 à partir de l'historique des dépenses médicales sur les années de 2017 à 2023.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'externalisation du régime maladie vers l'AMO, OCP avait maintenu l'année 2026 comme année de basculement.

Le Groupe a maintenu également le taux d'inflation médicale réévalué en 2020 sur la base de l'historique de la dépense de la période 2017 à 2019 avec un back test de validation de la valeur retenue sur l'historique de 2020 à 2023.

Le Groupe a retenu 5% pour le taux de prise en charge des enfants sur la base de l'historique de 2020 à 2023.

Le Groupe a retenu un taux de frais de gestion de 3% avant AMO et de 8% après AMO sur la base de l'historique de 2020 à 2023 ; correspondant à la reprise d'une part de ses engagements sociaux relatifs à certaines catégories de frais de gestion.

L'augmentation résultante de la réévaluation à la baisse du taux d'actualisation relatif aux plans médicaux et de l'augmentation de la consommation médicale moyenne a eu un effet plus important que celui de la réévaluation à la baisse des taux de frais de gestion et du taux de prise en charge des enfants ce qui a fait augmenter les engagements sociaux relatifs aux plans médicaux.

5.3.3 ENGAGEMENTS LIÉS AUX PASSIFS SOCIAUX

(En millions de dirhams)	Avantages postérieurs à l'emploi					Total des avantages au personnel
	Complément de retraite	Plans médicaux	Allocation forfaitaire de départ à la retraite	Total des avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	
Engagements nets comptabilisés au 31 décembre 2022	560	3 958	546	5 064	102	5 169
Prestations payées	(13)	(681)		(695)		(695)
Coût des services	1	55		56		56
Charges liée à l'actualisation des engagements	22	155		178		178
Externalisation et LSF			(546)	(546)		(546)
Pertes ou (gains) actuariels de la période	(93)	404		311		311
Cotisations		78		78		78
Autres variations	(6)					(6)
Engagements nets comptabilisés au 31 décembre 2023	472	3 967	(0)	4 439	102	4 544
Prestations payées	(14)	(1 013)		(1 026)	(102)	(1 128)
Coût des services	1	42		43		43
Charges liée à l'actualisation des engagements	24	195		219		219
Externalisation et LSF						
Pertes ou (gains) actuariels de la période	68	953		1 022		1 022
Cotisations		81		81		81
Autres variations	20			20		20
Engagements nets comptabilisés au 31 décembre 2024	572	4 226	(0)	4 798	2	4 800

5.3.4 ENGAGEMENTS LIÉS AUX PASSIFS SOCIAUX

« (en % de l'élément mesuré) Analyse de sensibilité à +1% »	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Allocation décès	Plans médicaux	Allocation décès	Plans médicaux
Taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	-14%	-11%	-14%	-9%
Taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre		16%		17%

« (en % de l'élément mesuré) Analyse de sensibilité à -1% »	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Allocation décès	Plans médicaux	Complément de retraite	Plans médicaux
Taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	18%	14%	17%	12%
Taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre		-13%		-13%

5.4. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les Dirigeants regroupent le Président directeur général, les Directeurs généraux adjoints, les Executive Vice-Presidents, les séniors Vice-Presidents et Vice-Presidents du groupe ainsi que les conseillers du Président directeur général.

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avantages du personnel à court terme	147	145
Avantages postérieurs à l'emploi	29	25
Total des rémunérations perçues par les dirigeants	176	169

Note 6 - Participations dans les co-entreprises et entreprises associées

6.1. ANALYSE DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les coentreprises et les entreprises associées sont analysées comme suit :

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Paradeep Phosphates Limited - PPL	1 453	1 318
Groupe Prayon	3 236	2 965
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	1 171	1 099
Euro Maroc Phosphore - EMA	544	546
Indo Maroc Phosphore - IMA	593	645
Fertinagro Biotech	693	582
OCP Fertinagro Advanced Solutions - OFAS	246	205
Autres ⁽¹⁾	498	185
Participation dans les co-entreprises	8 434	7 545

⁽¹⁾ Inclut JESA, Valyans, SEEFKO et I JV Multi-Purpose Industrial Platform Limited- MIPL détenue par OCP AFRICA.

Le résultat des coentreprises et les entreprises associées est analysé comme suite :

(En millions de dirhams)	Exercice 2024	Exercice 2023
Paradeep Phosphates Limited - PPL	138	30
Groupe PRAYON	149	577
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	196	15
Euro Maroc Phosphore - EMA	(2)	30
Indo Maroc Phosphore - IMA	114	90
Fertinagro Biotech	48	
OCP Fertinagro Advanced Solution - OFAS	42	8
Autres	13	23
Résultat des co-entreprises	700	774

Le Groupe OCP a reçu des dividendes de ses coentreprises et entreprises associées au titre de l'exercice 2023, le détail ces dividendes est le suivant :

(En millions de dirhams)	Exercice 2024	Exercice 2023
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	125	
Indo Maroc Phosphore - IMA	167	167
JACOBS ENGINEERING - JESA	84	118
South East Europe Fertilizer Company SA - SEEF	1	
Groupe PRAYON	86	44
Dividendes reçus des co-entreprises	463	328

6.2. BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

La note ci-après détaille les lignes à 100% du bilan et du compte de résultat des co-entreprises et entreprises associées consolidées :

Bilan

(En millions de dirhams)	PRAYON	EMAPHOS	IMACID	PMP	PPL	Autres
ACTIF						
Actifs courants						
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	628	35	182	99	1 250	5 274
Actifs financiers de trésorerie		4			1 351	226
Stocks	3 322	638	224	271	2 616	1 375
Créances clients	856	440	718	1 031	2 751	3 906
Créances d'impôt exigible		111		31		215
Autres actifs courants	366	639	1 357	1 394	765	3 650
Total actifs courants	5 172	1 838	2 481	2 826	8 763	14 646
Actifs non courants						
					139	
Actifs financiers non courants	303					542
Participation dans les Entreprises mises en équivalence	1 598				4	
Titres de participation	34					136
Actifs d'impôt différé	35				66	66
Immobilisations corporelles	2 964	1 337	417	483	4 423	1 805
Immobilisations incorporelles	302	382	32	30	49	372
Total actifs non courants	5 235	1 719	449	513	4 681	2 921
TOTAL ACTIF	10 407	3 588	2 930	3 339	13 443	17 567

(En millions de dirhams)	PRAYON	EMAPHOS	IMACID	PMP	PPL	Autres
PASSIF						
Passifs courants						
Emprunts et dettes financières courants	1 613	14			4 497	347
Provisions courantes	10		(18)		91	132
Dettes commerciales	1 742	876	1 012	967	2 828	3 605
Dettes d'impôt exigible	36				41	299
Autres passifs courants	460	6	108	13	387	6 358
Total passifs courants	3 860	897	1 102	980	7 843	10 741
Passifs non courants						
Emprunts et dettes financières non courants	240	1 040	1	2	733	1 168
Provisions non courantes pour avantages au personnel						13
Autres provisions non courantes	298				27	
Passifs d'impôt différé	236				212	18
Autres passifs non courants	37					10
Total passifs non courants	812	1 040	1	2	972	1 209
Capital social	524	347	620	800	963	1 131
Primes d'émission, de fusion et d'apport		110				
Réserves	4 912	1 219	310	1 177	3 167	2 617
Report à nouveau			572			998
Résultat net de la période	299	(25)	325	380	498	877
Total capitaux propres	5 735	1 651	1 827	2 357	4 628	5 617
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	10 407	3 588	2 930	3 339	13 443	17 567

Compte de résultat

(En millions de dirhams)	PRAYON	EMAPHOS	IMACID	PMP	PPL	Autres
Produits des activités ordinaires	11 797	2 808	4 067	4 065	14 961	13 097
Productions stockée	226	112	(10)	110		(154)
Achats consommés de matières et fournitures	(6 880)	(2 554)	(3 030)	(3 043)	(11 067)	(8 107)
Charges externes	(2 440)	(180)	(395)	(586)	(418)	(1 340)
Charges de Personnel	(1 668)	(4)		(10)	(281)	(2 286)
Impôts et taxes		(2)	(2)	(1)		(10)
Résultats des co-entreprises						48
Autres produits et charges opérationnels	(84)	(0)	15	24	(2 248)	113
EBITDA	951	175	650	556	947	1 365
Amortissements et provisions d'exploitation	(459)	(147)	(151)	(53)	(291)	(76)
Résultat opérationnel courant	492	28	499	503	656	1 289
Autres produits et charges opérationnels non courants		(4)	(22)	(2)	30	(48)
Résultat opérationnel	492	24	477	502	686	1 241
Coût d'endettement financier net		(46)	33	29		(7)
Résultat de change sur dettes et créances financières	122					
Autres produits et charges financières	(165)	4				25
Résultat financier	(43)	(41)	33	29		18
Résultat avant impôt	449	(18)	510	531	686	1 259
Impôts sur les bénéfices	(150)	(7)	(186)	(151)	(188)	(383)
Résultat net de la période	299	(25)	325	380	498	876

6.3. PRÉSTATIONS FOURNIES PAR OCP AUX CO-ENTREPRISES

OCP fournit à ses co-entreprises des prestations diverses qui se résument essentiellement comme suit :

6.3.1 FOURNITURE DE PHOSPHATE ET D'ACIDE PHOSPHORIQUE

La livraison de phosphate entre OCP et ses co-entreprises est régie par des dispositions contractuelles. Celles-ci concernent notamment les informations liées à :

- La qualité de la Roche définie en fonction des spécifications annuelles exprimées par la co-entreprise annuellement ;
- Au prix facturé aux co-entreprises qui correspond à la moyenne des prix marché à l'export sur l'année. Cette formule de détermination du prix est identique pour toutes les co-entreprises ;
- Et autres modalités liées à la facturation et au paiement.

Au titre de ces transactions, OCP a enregistré des ventes des phosphates auprès des co-entreprises pour 1 756 millions de dirhams en 2024 contre 7 702 millions de dirhams en 2023.

Par ailleurs, OCP fournit de l'acide phosphorique à ses co-entreprises EMAPHOS, Paradeep Phosphates Limited (PPL) et PRAYON. Au titre de ces ventes, OCP a enregistré un chiffre d'affaires de 4 006 millions de dirhams en 2024 contre 2 283 millions de dirhams en 2023.

6.3.2 FOURNITURE DES SERVICES ET UTILITÉS

Les services et utilités fournis par OCP à ses co-entreprises basées sur la plateforme de Jorf Lasfar concernent principalement l'utilisation des infrastructures du site de Jorf Lasfar, la fourniture d'utilités (soufre liquide, eau, vapeur etc.) nécessaires à l'exploitation industrielle, le savoir-faire du personnel de l'OCP, les services de maintenance des installations et équipements et les services de manutention, et enfin les services de location de matériels de stockage.

6.3.3 CONTRATS DE BAIL

OCF a signé des contrats de bail avec les co-entreprises locales basées sur la plateforme de Jorf Lasfar. Les loyers sont payables sur une base mensuelle et révisés en fonction des modalités fixées dans les contrats.

6.3.4 CONVENTION FINANCIÈRES

OCF a conclu des conventions de cash pooling avec certaines co-entreprises (Indo Maroc Phosphore-IMACID, Euro Maroc Phosphore-EMAPHOS, Pakistan Maroc Phosphore-PMP...)

6.3.5 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE

OCF fournit également des services de Marketing (commercialisation des produits fabriqués par la joint-venture) et d'affrètement à certaines de ses co-entreprises.

OCF a par ailleurs conclu en 2017 un contrat multipartite de cession de pièces de rechange sur la plateforme de Jorf Lasfar avec plusieurs filiales et co-entreprises dont Indo Maroc Phosphore-IMA et Euro Maroc Phosphore-EMAPHOS.

6.3.6 PRESTATIONS FOURNIES PAR LES CO-ENTREPRISES À OCF

JESA S.A fourni à OCF des prestations d'ingénierie à travers le Framework Services Agreement signé en 2017 et renouvelé en 2022.

Note 7 – Autres éléments opérationnels

7.1. TRAITEMENT COMPTABLE DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS

Les autres éléments opérationnels comprennent principalement les impôts et taxes, les résultats de change sur dettes et créances opérationnelles et les autres produits et charges opérationnels non récurrents.

Les éléments non récurrents sont des éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- Les pertes de valeur sur immobilisations corporelles (cf. Note 8.1.3 « tests de dépréciations et pertes de valeur », le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels, étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique de produits concernés ;
- Les plus et moins-values de cessions d'activités ;
- Les produits de réévaluation de participations antérieurement détenues dans des activités dont le Groupe prend le contrôle ;
- D'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

7.2. ANALYSE DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS

(En millions de dirhams)	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat de cession des immobilisations	87	(94)
Subventions accordées, dons et libéralités	(1 323)	(2 168)
Cohésion sociale	(61)	(1 163)
Autres	(267)	1 290
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	(1 564)	(2 135)

Notes annexes aux états financiers consolidés

Le poste des autres produits et charges opérationnels non récurrents affiche une perte de 1 564 millions de dirhams courant l'exercice 2024, une amélioration de 572 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2023.

Cette variation s'explique essentiellement par une baisse de la charge de la cohésion sociale pour 1,1 milliard de dirhams du fait de la baisse de la base imposable qui correspond au résultat fiscal de l'exercice N-1

A noter que l'exercice 2023 a été marqué par l'octroi d'un don de 1 milliard de dirhams au profit du Fonds spécial séisme Alhaouz, ainsi que par la constatation d'une plus-value de consolidation de 1390 millions de dirhams suite à la prise de contrôle de la SAEDM.

7.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur Brute	Dépréciation	Net	Valeur Brute	Dépréciation	Net
Fournisseurs débiteurs, avances et comptes	27 401		27 401	15 669		15 669
Organismes sociaux	454	(36)	418	626	(35)	591
État (hors impôt sur les sociétés)	14 785		14 785	10 645		10 645
Créances d'impôt exigible	3 384		3 384	3 569		3 569
Autres débiteurs	2 314	(34)	2 279	833	(12)	820
Total des autres actifs courants	48 337	(70)	48 267	31 342	(48)	31 294

La ligne « Etat hors impôt sur les sociétés » regroupe principalement la TVA récupérable, le crédit de TVA, la taxe sur l'exploitation minière et d'autres impôts et taxes.

La hausse enregistrée est due principalement à l'augmentation de la créance d'état de 4,1 milliards de dirhams, et l'augmentation des avances fournisseurs pour 11,7 milliards de dirhams en lien avec le programme des investissements.

L'échéancier de ces créances d'impôts et taxes au 31 décembre 2024 est détaillé dans le tableau suivant :

(En millions de dirhams)	Total	Non échu	Echus		
			<30 Jours	30 - 120 Jours	> 120 Jours
État, TVA	3 447	3 306	31	12	99
Crédit de TVA-Part courante	10 503	5 698	635	723	3 446
Etat, autres impôts et taxes	835	782			53
Total	14 785	9 787	665	735	3 598

7.4. AUTRES PASSIFS COURANTS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Clients créditeurs, avances et acomptes	4 813	2 494
État-TVA	2 665	1 592
Dettes sociales	2 280	1 909
Dettes d'impôt exigible	3 247	333
Autres créditeurs	3 194	4 316
Autres passifs courants	16 199	10 644

Le poste « Autres passifs courants » affiche une hausse de 5,6 milliards de dirhams entre fin 2023 et fin 2024. Cette variation est principalement expliquée par une hausse de la dette fiscale de 2,9 milliards de dirhams et la hausse des avances clients de 2,3 milliards de dirhams.

Note 8 – Immobilisations corporelles et incorporelles

8.1 TRAITEMENT COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS

8.1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation et durée d'utilité des actifs opérationnels

Les contrôleurs de matériels et les responsables de la maintenance des axes Nord, Centre et Phosboucrâ identifient les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations (immobilisations principales et composants). Ces durées correspondent aux durées potentielles d'utilisation technique. Les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées prospectivement, si nécessaire.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction d'un actif qualifié sont incorporés au coût de l'actif. Les interventions de maintenance courante sont comptabilisées en frais d'entretien si la fréquence de renouvellement de cette maintenance en volume est annuelle. La remise en état partielle ou totale d'un ou plusieurs composants relève du gros entretien. Elle est comptabilisée en immobilisation et la valeur nette comptable remplacée est sortie du bilan.

Amortissements

En l'application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ses composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les durées d'utilité correspondant aux durées techniques suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Durées</i>
Terrains	10 à 30 ans
Constructions	15 à 60 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 30 ans
Matériel de transport	5 à 30 ans
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	3 à 30 ans

Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées prospectivement si nécessaire.

Contrats de location

Le Groupe applique depuis le 1er janvier 2019 la norme IFRS 16 « contrat de location » selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée ». Avec l'application de cette nouvelle norme, le Groupe OCP comptabilise désormais l'ensemble de ses contrats de location au bilan, à l'exception des contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou de ceux portant sur des biens d'une valeur unitaire à neuf inférieure à 5000 dollars.

À la date de transition, le Groupe n'a pas modifié la valeur des actifs et passifs liés aux contrats de location qualifiés de location-financement selon IAS 17. Les actifs ont été reclassés en droit d'usage et les dettes de location-financement sont désormais présentées avec les dettes de location.

Coûts d'emprunt

Les frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées, et encourus pendant la période de construction, font partie intégrante du coût de l'actif conformément à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt ».

Les coûts d'emprunt engagés pendant la phase de construction d'un actif éligible sont capitalisés en tant que partie du coût de l'actif. Une fois l'actif achevé et opérationnel, ces coûts d'emprunt capitalisés sont ensuite amortis sur la durée de vie utile moyenne de l'actif.

A ce titre, le groupe OCP a capitalisé les coûts d'emprunt pour 1 128 millions de dirhams au cours de l'exercice 2024, contre 462 millions de dirhams au cours de l'exercice 2023.

8.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation initiale et ultérieure

Les immobilisations incorporelles sont composées des brevets, licences, logiciels et des frais de recherche et développement. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les dépenses de matériel et de services, les frais liés au personnel directement affectés à la production et à la préparation de certains logiciels en vue de leur utilisation et les coûts d'emprunts lorsque les conditions d'éligibilité sont satisfaites.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par la norme IAS 38 sont remplis : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles se composent essentiellement des logiciels et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité qui s'étale de 1 an à 5 ans.

Dépenses de développement

La phase de développement commence dès lors que la faisabilité économique du gisement est démontrée et qu'une décision concernant son développement est prise. Seules les dépenses engagées avant la phase de production et pour le développement du gisement sont capitalisées. Les dépenses de développement visant à maintenir la production existante sont comptabilisées en charges.

Écart d'acquisition

Suite à l'intégration du palier Maghreb Hospitality Company-MHC en juillet 2021, un nouvel écart d'acquisition a été calculé pour l'entité Société La Mamounia, d'un montant de 1 886 millions de dirhams. Le Groupe a mené un travail de valorisation de cette acquisition et a affecté la totalité du goodwill à la prestigieuse marque la Mamounia.

En décembre 2022, le Groupe OCP a souscrit seul à l'augmentation de capital de la Société Foncière de la Lagune-SFL, ce qui a porté sa participation dans cette entité à 81,79%. Cette prise de contrôle a généré un goodwill de 296 millions de dirhams, qui a été déprécié à 100 % par mesure de prudence.

En décembre 2023, le Groupe OCP a porté sa participation dans la SAEDM à 100%, générant un écart de réévaluation brute de 2 101 millions de dirhams, principalement lié à la valorisation des terrains nus et aménagés. Après l'affectation de cet écart, un goodwill de 1 042 millions de dirhams a été comptabilisé. Ce goodwill reflète la vision stratégique à long terme du Groupe OCP et son rôle de premier moteur dans le développement de cette nouvelle ville. Le projet, qui s'étend sur 30 à 50 ans, vise à poser les bases d'un dynamisme économique et urbain durable, tout en attirant d'autres investisseurs pour les phases futures. Conformément à la norme IAS 36, ce goodwill fera l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 – dépréciation d'actifs.

8.1.3 TESTS DE DÉPRÉCIATION ET PERTES DE VALEUR

Évaluation retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation des actifs immobilisés suivent les règles suivantes :

- Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.
- Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeurs, lesquels sont définis ci-après :
 - Diminution importante de la valeur de marché de l'actif,
 - Obsolescence ou dégradation physique de l'actif,
 - Changements importants négatifs dans l'utilisation passée ou prévue d'un actif,
 - Changement important dans l'environnement technologique, économique ou juridique,
 - Augmentation des taux d'intérêt ou des taux de rendement pouvant affecter la valeur d'utilité.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés. La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa juste valeur nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, tels que résultant du budget et du plan stratégique approuvé par le Conseil d'administration, augmenté de sa valeur de sortie à la fin de sa durée de vie prévue.

En conséquence, en prenant en compte la performance du groupe enregistrée en 2024, les actifs du Groupe ne montrent aucun signe de dépréciation et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024.

8.2. VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	Aquisitions	Dotations	Diminutions / Reprises	Écart de conversion	Variation de périmètre et autres	31 décembre 2024
Valeur Brute :							
Terrains	8 975	662		(0)	(11)	79	9 705
Constructions	85 117	12 705		(29)	(6)	1 748	99 535
Installations techniques, matériel et outillage	107 850	496		(385)	(4)	3 404	111 362
Matériel de transport	917	17		(109)		(5)	820
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	4 767	891		(63)	(2)	39	5 632
Droit d'usage des immobilisations corporelle	4 623	110		(9)	1	565	5 291
Autres immobilisations corporelles	32 055	19 016		(9)	(0)	(6 521)	44 540
Total valeur brute	244 305	33 896		(605)	(22)	(691)	276 884
Amortissements :							
Terrains	(1 199)		(22)				(1 221)
Constructions	(18 965)		(1 938)	31	1	(25)	(20 895)
Installations techniques, matériel et outillage	(63 117)		(4 548)	512	2	(120)	(67 272)
Matériel de transport	(895)		(29)	109		3	(811)
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	(2 477)		(364)	52	1	52	(2 735)
Droit d'usage des immobilisations corporelles	(2 992)		(312)		(1)	(32)	(3 337)
Autres immobilisations corporelles	(2 605)		(334)	30		246	(2 663)
Pertes de valeur :							
Terrains	(169)			24		6	(139)
Constructions	(2)						(2)
Total amortissements et pertes de valeur	(92 421)		(7 546)	758	2	130	(99 076)
Valeur nette comptable	151 884	33 896	(7 546)	154	(20)	(561)	177 808

(En millions de dirhams)	31 décembre 2022	Aquisitions	Dotations	Diminutions / Reprises	Écart de conversion	Variation de périmètre et autres	31 décembre 2023
Valeur Brute :							
Terrains	8 812	117			(1)	47	8 975
Constructions	65 364	19 869		(116)	(2)	3	85 117
Installations techniques, matériel et outillage	105 114	3 035		(298)	(1)		107 850
Matériel de transport	902	14		(7)		9	917
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	3 897	788		(47)	(6)	134	4 767
Droit d'usage des immobilisations corporelle	4 539	96		(6)	(3)	(3)	4 623
Autres immobilisations corporelles	26 421	5 385		(64)	(0)	313	32 055
Total valeur brute	215 049	29 305		(538)	(13)	503	244 305
Amortissements :							
Terrains	(1 196)		(21)			19	(1 199)
Constructions	(17 188)		(1 965)	215	1	(28)	(18 965)
Installations techniques, matériel et outillage	(59 183)		(4 134)	366		(167)	(63 117)
Matériel de transport	(874)		(35)	7		7	(895)
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	(2 084)		(377)	47	2	(64)	(2 477)
Droit d'usage des immobilisations corporelles	(2 639)		(371)		1	16	(2 992)
Autres immobilisations corporelles	(2 198)		(420)	6		8	(2 605)
Pertes de valeur :							
Terrains	(123)		(47)				(169)
Constructions	(2)						(2)
Total amortissements et pertes de valeur	(85 501)		(7 370)	640	4	194	(92 421)
Valeur nette comptable	129 547	29 305	(7 370)	102	(9)	309	151 884

Les principales réalisations relatives au développement industriel durant l'exercice 2024 s'inscrivent dans la continuité du nouveau programme d'investissement lancé pour la période 2023-2027, et portent sur les projets suivants :

Strategic Program Mzinda-Meskala

- Lancement de l'exécution du Strategic Programme Mzinda Meskala visant le développement de l'axe Mzinda-Safi afin d'atteindre une capacité annuelle de 15 millions de tonnes de roche, 3 millions de tonnes d'acide phosphorique et 8.4 millions de tonnes d'engrais à l'horizon 2028, ainsi que l'axe Meskala-Essaouira afin d'atteindre une capacité annuelle de 25 millions de tonnes de roche, 1 million de tonnes d'acide phosphorique et 2 millions de tonnes d'engrais à l'horizon 2030.

Programme eau

- L'atteinte de l'autonomie en 2024 en matière de consommation d'eaux non conventionnelles grâce au Programme Eau pour les sites chimiques du Jorf Lasfar et Safi grâce notamment au déploiement du Plan d'Urgence.
- L'alimentation en Eau potable pour les villes de Safi et El Jadida depuis 2023 et mise en service progressive du dessalement alimentant la ville de Casablanca (60 Mm³/an entre septembre et décembre 2024), permettant ainsi un renforcement de l'approvisionnement en eau potable, une réduction de la pression sur les ressources naturelles et une résilience renforcée face au changement climatique.
- Avancement significatif des travaux du Pipeline entre Jorf Lasfar et Khouribga pour l'adduction d'eau non conventionnelle afin de couvrir les besoins industriels du site de Khouribga.

Programme énergie

- Finalisation des travaux de la première phase de l'énergie solaire (202 MW) à Khouribga et Benguerir avec injection du premier KWh vert au niveau de la mine de Benguerir en septembre 2024.

Augmentation de capacité

- Au niveau du complexe chimique de Jorf Lasfar, on note le démarrage des deux lignes sulfuriques U et E avec une capacité totale de 5000 tonnes métriques humides par jour par unité, et la mise en service de la Ligne F d'engrais avec une capacité de 1 million de tonne d'équivalent DAP, ainsi que l'accélération de la phase I du Programme TSP Hub pour une mise en service prévue en 2025.
- Au niveau du site de Laayoune, un avancement notable a été constaté dans plusieurs projets notamment la construction de la laverie qui atteint sa phase finale avec une capacité prévue de 3 millions de tonnes par an, ainsi que la construction du port phosphatier qui atteint les dernières phases des travaux pour une mise en service en 2025.
- Au niveau du site de Safi, on constate le démarrage de la ligne sulfurique PS4 avec une capacité de 2300 TMH/j (tonne monohydrate par jour).
- Au niveau du site de Benguerir, le commissioning de la nouvelle Laverie d'une capacité de 3 millions de tonnes par an. La mise en service est prévue pour le premier trimestre.

8.3. VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	Acquisitions	Dotations	Diminutions / Reprises	Variation de périmètre et Autres	31 décembre 2024
Valeur Brute :						
Goodwill*	3 021				(1 024)	1 998
Immobilisations en recherche et développement	328	6		(9)	7	331
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	2 206	29		11	(49)	2 196
Licences et Logiciels	2 408	1		(3)	673	3 080
Fond commercial	223					223
Autres immobilisations incorporelles	1 567	2 333		(4)	(968)	2 929
Total valeur brute	9 753	2 368		(5)	(1 360)	10 756
Amortissements :						
Amortissement des immobilisations en recherche et développement	(260)		(27)	5		(282)
Amortissement des brevets, marques, droits et valeurs similaires	(228)		(30)	(8)	28	(238)
Amortissement des licences et logiciels	(433)		(330)	3	1	(759)
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(1 340)		(385)		77	(1 647)
Pertes de valeur :						
Dépréciation Goodwill	(296)					(296)
Total amortissements et pertes de valeur	(2 557)		(771)		106	(3 222)
Valeur nette comptable	7 197	2 368	(771)	(4)	(1 254)	7 535

* En décembre 2023, le Groupe OCP a porté sa participation dans la SAEDM à 100%, générant un écart de réévaluation brute de 2 101 millions de dirhams, principalement lié à la valorisation des terrains nus et aménagés. Après l'affectation de cet écart, un goodwill de 1 042 millions de dirhams a été comptabilisé.

(En millions de dirhams)	31 décembre 2022	Acquisitions	Dotations	Diminutions / Reprises	Variation de périmètre et Autres	31 décembre 2023
Valeur Brute :						
Goodwill	296				2 725	3 021
Immobilisations en recherche et développement	315	6			8	328
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	2 160	6			40	2 206
Licences et Logiciels	2 242	10			156	2 408
Fond commercial	223					223
Autres immobilisations incorporelles	1 431	749		(65)	(548)	1 567
Total valeur brute	6 666	771		(65)	2 381	9 753
Amortissements :						
Amortissement des immobilisations en recherche et développement	(233)		(27)			(260)
Amortissement des brevets, marques, droits et valeurs similaires	(190)		(39)		1	(228)
Amortissement des licences et logiciels	(351)		(91)	8	1	(433)
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(1 064)		(336)	60		(1 340)
Pertes de valeur :						
Dépréciation Goodwill	(296)					(296)
Total amortissements et pertes de valeur	(2 134)		(493)	68	2	(2 557)
Valeur nette comptable	4 532	771	(493)	3	2 383	7 197

8.4. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

(En millions de dirhams)	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations nettes aux amortissements	(8 164)	(7 519)

Les dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations enregistrées au cours de l'exercice 2024 affichent une hausse de 8,6% (+645 millions de dirhams) par rapport à l'exercice 2023 particulièrement visible sur les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles suite à la mise en service de la wave 1 de SAP.

Note 9 – Provisions et passifs éventuels

9.1. TRAITEMENT COMPTABLE DES PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une obligation est qualifiée d'implicite lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- Il a été indiqué aux tiers, par des pratiques passées, par une politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, que le Groupe assumera certaines responsabilités ;
- Le Groupe a créé chez les tiers une attente fondée qu'il assumera ces responsabilités.

9.2. DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

(En millions de dirhams)	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations nettes aux provisions	(1 509)	(875)

Les dotations nettes aux provisions pour l'exercice 2024 s'élèvent à 1 509 millions de dirhams. Ceci s'explique essentiellement par la constatation de la provision pour risque fiscal. En effet, OCP.SA a reçu en juillet 2024 un avis de vérification fiscale pour les exercices 2020 à 2023 qui s'est soldé par la signature d'un protocole d'accord avec un montant de 1,9 milliards de dirhams à payer. Un complément de provision de 1,6 milliards a été constaté.

9.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges courantes et non courantes se détaillent comme suit :

(En millions de dirhams)	31 décembre 2023	Dotations	REPRISES		Autres variations	31 décembre 2024
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions non courantes	6 448	1 740	(565)		1 265	8 889
Provisions pour avantages au personnel	4 544				257	4 800
Provisions pour réhabilitation des sites	390	42				432
Autres provisions non courantes	1 514	1 699	(565)		1 009	3 656
Provisions courantes	919	260	(345)		(27)	805
Autres provisions courantes	919	260	(345)		(27)	805
Total des provisions	7 366	2 000	(910)		1 238	9 694

Evaluation des provisions pour avantage au personnel

Les provisions pour avantages au personnel couvrent les avantages relatifs à l'allocation décès, les plans médicaux, l'allocation forfaitaire de départ à la retraite et autres avantages à long terme. Le détail de ces avantages est développé dans la note 5 « charges et avantages au personnel ».

Évaluation des provisions de réhabilitation des sites

La réhabilitation des sols miniers fait partie intégrante de la politique de développement durable de l'OCP. Le groupe anticipe ainsi la réhabilitation des terrains dès le début de l'extraction. Sa démarche prévoit de récupérer la terre végétale et de la stocker pendant l'exploitation de la mine. Par la suite, à la fin de l'exploitation, ces déblais sont utilisés pour créer un terrain régulier et préparer les sols à une utilisation agricole. Le groupe en profite également pour initier des activités agricoles et forestières profitables aux communautés. Cette démarche, repose sur l'implication, dès l'amorce du projet, des populations locales ainsi que des autorités et associations ou organismes concernés. En plus de respecter les particularités des sols et des conditions climatiques locales, les cultures et les activités introduites se font au regard des savoir-faire locaux. L'ancienne mine de Khouribga atteste de l'intérêt de cette démarche.

NOTE SUR L'ENVIRONNEMENT

Risques environnementaux :

Gouvernance des risques environnementaux

Le Conseil d'administration assure la direction stratégique et garantit le suivi, tandis que le Comité d'audit, risques et sujets ESG aide à contrôler les opérations et examine les données financières et extra-financières (ESG), y compris les informations sur les risques liés au climat. Ces organes supervisent l'équipe de gestion des risques dans la compréhension des risques principaux pour l'entreprise, y compris les risques environnementaux et liés au climat, et considèrent les risques et opportunités liés au climat lors de la surveillance de la stratégie de l'entité. La Stratégie de Durabilité «Vers 2040» du Groupe OCP intègre le climat dans la stratégie commerciale et imprègne toute l'organisation, étant continuellement supervisée par le Conseil et les Comités. La responsabilité et la reddition de compte en matière de gestion des risques sont intégrées à tous les niveaux de l'organisation.

Engagement du Groupe

Le Groupe OCP s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre, avec un objectif de neutralité sur les scopes 1 et 2 en 2030, et vise à devenir neutre en carbone dans les trois scopes d'ici 2040. Des processus de gouvernance, des contrôles et des procédures ont été mis en place pour surveiller, gérer et atténuer les risques et les opportunités liés au climat. Des revues annuelles des enjeux environnementaux et climatiques sont effectuées, et les risques liés à l'environnement et au climat sont intégrés dans les plans de gestion de chaque ligne de métier selon les normes ISO 31000 et COSO.

Stratégie et réponse du Groupe aux changements climatiques

L'OCP a mis en place une stratégie pour faire face aux risques et opportunités liés au climat. Cette stratégie consiste à identifier et actualiser les risques et opportunités significatifs qui pourraient affecter son modèle économique, sa stratégie et ses flux de trésorerie à court, moyen et long terme. Les risques prioritaires identifiés comprennent l'impact sur les revenus résultant des changements de la demande en engrais dans les principales régions clientes de l'OCP en raison des conditions météorologiques extrêmes, l'exposition à la tarification du carbone et aux litiges impliquant les parties prenantes du groupe OCP en amont et en aval, le risque le plus crucial étant lié aux émissions de N₂O en aval. De plus, le non-respect des objectifs de réduction des émissions de carbone par l'OCP aggraverait l'impact des risques climatiques liés aux émissions opérationnelles par rapport à un scénario dans lequel l'OCP prendrait des mesures pour réduire ces émissions. Les opportunités pourraient se présenter pour l'expansion de la gamme de produits globale de l'OCP vers l'ammoniaque vert et des volumes

plus élevés de TSP vert en fonction de la prime de marché, de la demande croissante en produits verts et de la disponibilité de l'hydrogène vert. Les scénarios climatiques prévoient une baisse des rendements des cultures qui pourrait entraîner une perte de revenus annuels importante pour le groupe OCP. Pour atténuer ces risques, le groupe OCP a pour objectif de rendre sa stratégie globale actuelle et prospective plus résiliente aux changements climatiques. Pour ce faire, il vise à décarboniser ses opérations, ce qui peut réduire les risques climatiques et générer des avantages économiques importants dans les années à venir grâce à l'expansion de la production de produits verts.

OCP a élaboré une stratégie de transition vers une faible émission de carbone qui inclut le déploiement de l'innovation pour atténuer les risques climatiques, telles que l'utilisation de solutions d'énergie durable, la gestion de l'énergie en temps réel, l'optimisation intelligente des flux énergétiques, la capacité de cogénération, des accords d'achat d'énergie éolienne, la cartographie du potentiel solaire des sites, le développement de technologies de séchage propre, le projet «Green mining» et l'étude de la mobilité verte. Le groupe OCP s'engage à atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 et à promouvoir le développement durable. Pour répondre à la crise de l'eau, le groupe OCP a développé un programme d'eau basé sur les principes de l'économie circulaire. Ce programme comprend une évaluation approfondie des risques de pénurie d'eau et l'utilisation de sources d'eau non conventionnelles pour annuler les prélèvements en eau douce à zéro d'ici fin 2025. Le groupe a également accéléré son programme d'eau en 2021 avec des mesures exceptionnelles déployées depuis l'année 2022 pour faire face à la pénurie d'eau.

Sur le volet matières premières du scope 3, le Groupe OCP prévoit de remplacer l'ammoniaque importé, produit à partir de combustibles fossiles, par de l'ammoniaque vert produit à partir d'énergies renouvelables au Maroc. L'UM6P, en partenariat avec OCP, construit une unité pilote pour la recherche et la production exclusive d'ammoniaque vert. Le programme d'ammoniaque vert d'OCP prévoit la production d'un total de 3 millions de tonnes p.a. à 2032. Deux projets sont en phase de développement par l'entité InnovX à savoir, le projet de Tarfaya (1 million de tonnes à 2027) et celui de Jorf Lasfar (projet intégré au site industriel avec une vocation de développement technologique, 100k tonnes à 2026).

Par rapport à l'utilisation des engrais, OCP souhaite également promouvoir une agriculture durable et régénérative en soutenant les petits exploitants et en développant des programmes utilisant des technologies de pointe. Ils ont également lancé un programme d'agriculture carbone visant à augmenter le stockage du carbone dans le sol et la végétation grâce à des changements dans les pratiques agricoles et l'utilisation des terres.

9.4. PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels se rapportent à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel des activités du Groupe. Le groupe OCP n'anticipe pas que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

9.5. ENGAGEMENTS DONNÉS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Lettres de crédit	142	551
Droits et engagements divers	1 990	624
Total des engagements donnés	2 132	1 175

Note 10 – Instruments financiers, endettement net et coût net de financement

10.1. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION TRÉSORERIE, DETTES FINANCIÈRES, ENDETTEMENT NET ET COÛT NET DE FINANCEMENT

10.1.1 DÉFINITIONS ET TRAITEMENT COMPTABLE

Dettes financières

Les dettes financières comprennent les emprunts et dettes financiers et les découverts bancaires. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant qui permettra d'éteindre l'obligation associée, nette des coûts liés. Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés au taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés au poste « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de la dette financière.

Les actifs et passifs financiers sont qualifiés de courant lorsque l'échéance des flux de trésorerie attendus de l'instrument est inférieure à un an.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme (échéance inférieure à trois mois) classés dans cette catégorie dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Très liquides,
- Facilement convertibles en un montant connu de trésorerie,
- Soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à court terme correspondent pour l'essentiel à des SICAV de trésorerie évaluées à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de trésorerie correspondent essentiellement à des dépôts à terme. Il s'agit des placements dont les conditions de maturité et de revenu sont déterminées lors de leur mise en place et que le Groupe a l'intention et les moyens de conserver jusqu'à leurs échéances. Ils sont évalués au coût amorti. La rémunération des dépôts à terme est comptabilisée en résultat financier.

Endettement net

L'endettement net s'entend comme la somme des dettes financières non courantes et courantes, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers de trésorerie.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut net des produits financiers des placements de trésorerie :

- *Le coût de l'endettement brut* : il inclut les charges d'intérêt calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit.
- *Les produits financiers des placements de trésorerie* : ils sont constitués des revenus de placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs financiers de trésorerie.

10.1.2 ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES

10.1.2.1 VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES PAR NATURE

Le tableau ci-après décrit la ventilation des dettes financières Groupe par nature :

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes financières courantes		
Crédits bancaires	28 458	12 000
Dettes issues des contrats de location	240	242
Emission obligataire	5 981	7 463
Total dettes financières courantes	34 678	19 705
Dettes financiers non courantes		
crédits bancaires	33 130	34 099
Emission obligataire	45 506	25 893
Dettes issues des contrats de location part plus d'un an	1 257	1 242
Total dettes financières non courantes	79 893	61 234
Total dettes financiers	114 572	80 940

10.1.2.2 ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES : TAUX ET MATURITÉS

Le tableau ci-après présente le total des emprunts analysés selon les taux d'intérêts, les maturités ainsi que les devises.

(En millions de dirhams)	Taux d'intérêts	Taux d'intérêt moyen pondéré	Maturité résiduelle moyenne pondérée	31 décembre 2024
Crédits bancaires long terme part moins d'un an				28 458
Libellé en USD	[1,50%-5,54%]	3,49%		376
Libellé en MAD	[3,00%-5,62%]	3,66%		9 592
Libellé en EUR	[0,63%-5,54%]	3,13%		909
Intérêts courus non échus				461
Autres Crédits				17 121
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	[3,80%-5,70%]	4,22%		240
Émission obligataire				5 981
Libellé en USD	[3,75%-7,50%]	4,50%		5 608
Intérêts courus non échus				373
Total dettes financières courantes				34 678
Crédits bancaires long terme part plus d'un an				33 130
Libellé en USD	[1,50%-5,54%]	4,81%	7	2 074
Libellé en MAD	[3,00%-5,62%]	4,09%	4	15 236
Libellé en EUR	[0,63%-5,54%]	3,52%	8	15 208
Autres Crédits				612
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	[3,80%-5,70%]	4,87%	2	1 257
Émission obligataire				45 506
Libellé en MAD	[3,06%-5,09%]	4,45%	21	5 000
Libellé en USD	[3,75%-7,50%]	6,06%	8	40 506
Total dettes financières non courantes				79 893
Total dettes financières				114 572

10.1.2.3 ECHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes financières au 31 décembre 2024 :

(En millions de dirhams)	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total au 31 décembre 2024
Crédits bancaires	28 458	24 990	8 140	61 588
Emprunts obligataires	5 981		45 506	51 487
Dettes IFRS 16	240	251	1 006	1 496
Dettes à moyen et long terme	34 678	25 241	54 652	114 572

10.1.3 ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS

10.1.3.1 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	7 367	6 984
Équivalents de trésorerie	8 507	5 661
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 873	12 644
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	15 873	12 644

10.1.3.2 ECHÉANCIER DES ACTIFS FINANCIERS DE TRÉSORERIE

Le portefeuille de placement doit demeurer suffisamment liquide pour répondre aux besoins de financement générés par l'exploitation et les investissements du Groupe. À ce titre, le portefeuille de placement est réparti entre des instruments à horizon très court terme pour répondre aux besoins d'exploitation, et des instruments à horizon de placement de plus d'un mois dans le but d'améliorer les rendements et d'être en ligne avec les objectifs.

(En millions de dirhams)	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	Total
OPCVM Monétaire	6 344				6 344
Dépôt à Terme		2 175			2 175
Total	6 344	2 175			8 519

10.1.4 ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Crédits financiers	56 023	40 597
Emprunts obligataires	51 114	33 144
Autres emprunts et dettes assimilées	5 938	5 713
Endettement financier brut bancaire et obligataire	113 075	79 454
Dettes financières issues des contrats de location IFRS 16	1 495	1 484
Endettement financier divers	1 495	1 484
Equivalents de trésorerie	8 507	5 661
Disponibilités	7 367	6 984
Actifs financiers de gestion de trésorerie	12	11
Actifs financiers	15 885	12 655
Endettement financier net bancaire et obligataire	97 190	66 799
Endettement financier brut total	114 571	80 940
Endettement financier net total	98 685	68 283

10.1.5 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net se détaille comme suit :

(En millions de dirhams)	Exercice 2024	Exercice 2023
Charges d'intérêt	(3 510)	(3 141)
Coût d'endettement financier brut	(3 510)	(3 141)
Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	202	219
Autres produits d'intérêts	226	307
Produits financiers des placements	428	526
Coût d'endettement financier net	(3 082)	(2 615)

Le coût d'endettement financier brut affiche une hausse de 467 millions de dirhams entre l'exercice 2024 et celui de 2023 sous l'effet de la hausse des charges d'intérêts due aux émissions effectuées en 2024.

10.2. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

10.2.1 DÉFINITIONS ET TRAITEMENTS COMPTABLES

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont classés comme « Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres » et comprennent principalement les titres de participation non consolidés. Le Groupe a choisi d'évaluer ses actifs à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres non recyclables.

Autres produits et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus sur les prêts et créances calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes des entités non consolidées, le résultat de change sur les opérations de financement net de la partie efficace de la couverture des taux de change, la désactualisation des provisions et des créances et dettes, les pertes de valeurs et résultats sur actifs financiers.

10.2.2 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur Brute	Réévaluation	Net	Valeur Brute	Réévaluation	Net
Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres	1 646	(612)	1 034	1 889	(583)	1 306
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	17		17	17		17
Créances sur cession d'immobilisations	64	(5)	59	63	(5)	58
Autres créances financières	3 730	(1)	3 730	940	(1)	939
Total des actifs financiers non courants	5 458	(617)	4 841	2 909	(588)	2 321

Les actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres correspondent aux titres non consolidés détenus par OCP S.A et ses filiales, notamment OCP International et l'UM6P.

La réévaluation concerne principalement la dépréciation des titres Heringer en raison de ses difficultés financières.

La ligne « Autres créances financières » comprend la créance financière constatée en application de l'IFRIC 12. Les 2,6 milliards de dirhams correspondent aux biens de retour définis dans le cadre du contrat de concession (Cf. note 4.1.2).

10.2.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers se détaillent comme suit :

(En millions de dirhams)	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat de change sur opérations de financement	(71)	863
Décote crénce relative au crédit de TVA	1 130	(664)
Autres	(40)	(49)
Autres produits et charges financiers	1 018	150

La perte de change net sur les emprunts est de 71 millions de dirhams, expliqué par la hausse du taux de change MAD/\$ qui est passé de 9,89 au 31 décembre 2023 à 10,11 au 31 décembre 2024, ainsi que par le remboursement de l'emprunt obligataire de 2014 en Avril 2024. L'impact total lié aux effets de change sur l'exercice est de -385 millions de dirhams, cet impact a été atténué par la couverture à hauteur de 314 millions de dirhams.

Par ailleurs, suite au remboursement du crédit de TVA reçu en 2024 pour 2,9 milliards de dirhams, le Groupe a procédé à la reprise des impacts d'actualisation constatés au cours des exercices antérieurs pour 1 199 millions de dirhams. L'actualisation de la dette relative aux conventions de financement du crédit de TVA a généré une charge financière de -43 millions de dirhams.

10.2.4 GESTION DES RISQUES

10.2.4.1 CERTAINES DISPOSITIONS ET TERMES CONTRACTUELS DE LA DETTE

Les contrats de financement du Groupe contiennent des termes standards du marché y compris l'engagement de disposer au moins d'une notation « Investment Grade ». Cet engagement est à respecter pour 6 institutions : KFW, Banque européenne d'investissement, Agence française de développement, la Banque islamique de développement, Banque africaine de développement.

10.2.4.2 RÉSERVES DE TRÉSORERIE

Pour faire face à ses engagements, le groupe OCP dispose également de réserves potentielles de trésorerie sous forme de lignes de découverts et de crédits documentaires, assortis de cautions accordées aux entités du Groupe. Ces réserves représentent un montant global de 8,9 milliards de dirhams, activable sans autorisation préalable en cas de position Short sur le cash.

Par ailleurs, le mécanisme de cash pooling bancaire multi entités mis en œuvre depuis 2015 permet notamment une souplesse de gestion opérationnelle du cash et la réalisation de prêts –emprunts consentis entre entités centralisées/centralisatrice. Ce mécanisme est basé sur le mode Zero Balancing Account indirect qui consiste en une remise à zéro quotidienne des soldes et permet de visualiser sur un seul compte la situation globale de trésorerie des entités qui sont intégrées dans le cash pooling.

Enfin, le Groupe a également la possibilité d'activer auprès des banques marocaines partenaires, le mécanisme d'escompte sans recours des créances commerciales détenues par OCP sur certains de ses clients.

10.2.4.3 ENGAGEMENTS REÇUS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts non utilisés	6 171	6 778
Autres engagements reçus sur contrats et marchés	15 962	14 168
Total des engagements reçus	22 133	20 946

Les autres engagements reçus sur contrats et marchés concernent les engagements reçus des fournisseurs relatifs aux avances versées dans le cadre des programmes industriels entrepris par le Groupe.

10.2.4.4 GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

La sécurité du capital est un objectif majeur de la politique de placement du Groupe. Les excédents de trésorerie sont placés sur des supports à risque accepté et auprès de contreparties de qualité.

A ce titre, la Salle des marchés agit en conformité aux règles et procédures ci-après :

Pré-qualification des contreparties

Pré-qualifier les contreparties bancaires, émetteurs de dettes, sociétés de gestion et Organismes de placement collectif OPCVM auprès desquelles le groupe OCP est exposé directement ou indirectement.

La Salle des marchés est autorisée à traiter avec les contreparties bancaires dont la notation est supérieure à la notation requise minimale de trois crans en dessous de la notation S&P Fitch Ratings de la dette marocaine.

En ce qui concerne les émetteurs de dettes, la Salle des marchés est autorisée à traiter avec eux si les conditions ci-dessous sont satisfaites :

- Emission du Trésor Public : Bons du trésor de maturité résiduelle inférieure ou égale à deux ans. Des dérogations peuvent être octroyées par le Comité de Gestion pour toutes autres maturités au cas par cas ;
- Emission de dettes privées autres que les contreparties bancaires: Toute souscription doit être validée par le Comité de Gestion au cas par cas.

Enfin, la pré-qualification des OPCVM passe par les deux étapes suivantes :

- Choix de la société de gestion : La société gestionnaire doit avoir une notation de gestion minimale M2 selon l'échelle de notation Fitch ;
- Choix de l'OPCVM : L'investissement porte essentiellement sur les OPCVM à faible sensibilité et assez liquide pour permettre au groupe de gérer sa liquidité dans de meilleures conditions.

Diversification des contreparties

Les contreparties auxquelles est exposé le groupe OCP sont diversifiées selon les règles prudentielles définies en interne.

Fixation des limites par type d'instruments portés auprès d'une contrepartie

L'encours d'investissement direct auprès d'une contrepartie bancaire est classifié par type d'instruments et est plafonné via des limites déterminées en fonction de la qualité de signature de ladite contrepartie. Ces limites fixent :

- L'encours maximal autorisé auprès d'une contrepartie en pourcentage des fonds propres.
- L'encours auprès d'une contrepartie par type d'instrument qui ne dépassera pas un pourcentage de l'encours total du Groupe investit directement sur ce type d'instrument.
- L'encours auprès d'une contrepartie par type d'instrument qui ne dépassera pas un pourcentage de l'encours total de la contrepartie sur ce type d'instruments.

Par ailleurs, l'encours auprès d'un OPCVM est plafonné via des limites déterminées en fonction de la qualité de signature de la société de gestion et du dit OPCVM. Ces limites fixent l'encours maximal autorisé auprès d'un OPCVM en pourcentage de l'actif net et l'encours maximal autorisé auprès de la société de gestion.

Toute dérogation par rapport aux règles ci-dessous doit faire l'objet de validation par le Comité de Gestion.

10.2.4.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le portefeuille de placement doit demeurer suffisamment liquide pour répondre aux besoins de financement générés par l'exploitation et l'investissement du Groupe. A ce titre, il doit être composé d'instruments liquides, flexibles et disponibles.

La répartition des actifs investis entre les portefeuilles de placement est fonction des prévisions des flux de trésorerie et est comme suit :

- Instruments à horizon de placement très court-terme et de nature liquides, permettant de répondre aux besoins quotidiens d'exploitation.
- Instruments à horizon de placement court terme, conformes aux paramètres de gestion du risque de contrepartie, permettant de générer un taux de rendement en ligne avec les objectifs de rendement de la politique de placement.

Note 11 – Impôt sur le résultat

11.1. TRAITEMENT COMPTABLE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres. Les taux d'imposition utilisés sont les taux votés ou quasiment votés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés selon l'approche bilancielle. Le Groupe applique la méthode du report variable. Le groupe OCP comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan à l'exception de l'écart d'acquisition.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles, nets des passifs d'impôts différés imputables, et les reports fiscaux déficitaires ne sont comptabilisés que s'il est probable qu'un profit futur, déterminé avec suffisamment de précision, soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité a :

- Un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ;
- L'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont présentés en net lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles.

A partir de 1^{er} janvier 2019, l'interprétation IFRIC 23, Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat, est venue compléter les dispositions d'IAS 12, Impôts sur le résultat, en précisant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat.

Les travaux menés par le Groupe ont identifié des impacts de première application qui ont été comptabilisés en capitaux propres.

11.2. ANALYSE DE LA CHARGE FISCALE

<i>(En millions de dirhams)</i>	<i>Exercice 2024</i>	<i>Exercice 2023</i>
Charge/produit impôt exigible	(3 576)	(578)
Charge/produit impôt différé	(1 287)	(1 527)
Total de la charge	(4 863)	(2 105)

11.3. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

L'évolution des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

<i>(En millions de dirhams)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
+Résultat net - Part du groupe	20 466	14 368
+Résultat net - Part des minoritaires	440	(72)
-Quote-part de résultat net des sociétés mise en équivalence	(700)	(774)
+/- Impôt de la période	4 863	2.105
Résultat comptable consolidé avant impôt	25 069	15 627
+/- Différences permanentes	3 789	1 755
= Résultat fiscal consolidé	28 857	17 383
Taux d'imposition théorique	35,00%	35,00%
= Impôt théorique	(10 100)	(6 084)
Déficits fiscaux	458	
Différence de taux d'impôt par rapport à au taux projeté de la mère (35%)	(143)	(259)
Filiales non soumises à l'impôt	4 109	4 006
Autres éléments	813	232
= charges d'impôts de l'exercice	(4 863)	(2 105)
dont		
<i>impôt exigible</i>	(3 576)	(578)
<i>impôt différé</i>	(1 287)	(1 527)

11.4. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

<i>(En millions de dirhams)</i>	31 décembre 2023	Mouvement de l'activité en résultat	Mouvement de l'activité hors résultat	31 décembre 2024
Impôts différés actifs bruts	52	128		180
Impôts différés actifs non appréhendés				-
Impôts différés actifs nets	52	128		180
Impôts différés passifs	2 110	1 414	746	4 271

Notes annexes aux états financiers consolidés

La ventilation par nature des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

(En millions de Dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Différences temporaires	2 259	2 259
Elimination des résultats internes	1 174	1 174
Immobilisations incorporelles	(696)	(696)
Immobilisations corporelles	20	20
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	49	49
Autres éléments de l'actif	58	58
Provisions pour avantages du personnel	1 617	1 617
Autres provisions	664	664
Autres éléments du passif	30	31
Déficits fiscaux reportables	520	391
Autres	(17)	(21)
Compensation	(5 498)	(5 494)
Total des impôts différés actifs	180	52

(En millions de Dirhams)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Différences temporaires	(1 020)	3
Elimination des résultats internes	(205)	(219)
Immobilisations incorporelles	580	220
Immobilisations corporelles	8 731	7 582
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	102	49
Stocks	399	399
Autres éléments de l'actif	(57)	(456)
Autres provisions	(101)	(78)
Déficits fiscaux reportables	315	(254)
Autres	1 024	358
Compensation	(5 498)	(5 494)
Total des impôts différés passifs	4 271	2 110

11.5. PILIER 2 : RÉFORME FISCALE – TAUX D'IMPOSITION MINIMUM MONDIAL EN OCTOBRE 2021

En octobre 2021, 137 des 140 juridictions membres du groupe de lutte contre l'évasion fiscale de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ont approuvé le principe d'un taux minimum mondial d'imposition de 15 % sur les bénéfices des groupes multinationaux réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 millions d'euros.

Une première analyse des données issues du Country by Country Reporting (CbCR) a révélé que certaines juridictions, comme la Suisse et le Brésil, ne remplissaient pas les critères du "Transitional Safe Harbor" (TSH). Cette situation était due à l'utilisation de déficits fiscaux non reconnus comme actifs d'impôt différé (DTA), entraînant un taux effectif d'imposition (ETR) artificiellement inférieur à 15 % pour l'exercice concerné.

En ce qui concerne le groupe OCP, l'analyse globale confirme qu'il n'est pas soumis à la "top-up tax", car toutes les juridictions dans lesquelles il opère appliquent un taux d'imposition nominal d'au moins 15 %. Toutefois, le seul risque identifié réside dans une obligation potentielle de reporting détaillé sous les règles GLOBE, si le groupe ne satisfait pas aux critères du Transitional Safe Harbor (TSH).

Note 12 – Capitaux propres, dividendes et résultat par action

12.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 8 288 millions de dirhams. Il est composé de 82 875 000 actions de valeur nominale de 100 dirhams. 729 300 actions OCP sont détenues par sa filiale SADV.

(En nombres d'action)	Actions ordinaires
En circulation au 1^{er} janvier 2024	82 875 000
Emissions en numéraire sur la période	
En circulation au 31 décembre 2024	82 875 000
Valeur nominale	100 Dirhams

12.2. DIVIDENDES

Les dividendes versés sur le résultat de l'exercice 2023 pour 7 187 millions de dirhams correspondent à un dividende net par action de 87,49 dirhams.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Montant du dividende (en millions de dirhams)	7 187	9 219
Montant du dividende par action (en dirhams)	87,49	112,23

12.3. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice diminué des actions propres.

	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net part du Groupe ajusté (en millions de dirhams)*	19 755	13 926
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	82 875 000	82 875 000
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	729 300	729 300
Nombre d'actions pour le calcul du résultat	82 145 700	82 145 700
Résultat net de base et dilué par action (en dirhams)	240,49	169,53

^(*) En application de la norme IAS 33.19 et 12, le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres subordonnés émis par le groupe OCP (-711 millions de dirhams).

Note 13 – Relations avec les actionnaires

L'État marocain détient une part majoritaire de 94,12% dans l'OCP. Le groupe BCP détient quant à lui 5,00%, avec une participation directe ainsi que des participations à travers ses filiales Socinvest, Infra Maroc Capital et Prev Invest.SA. Les actionnaires perçoivent des dividendes annuels conformément à la politique de distribution de dividendes du Groupe. Les dividendes à verser sont proposés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires. Leur montant dépend de plusieurs paramètres, notamment les bénéfices réalisés, les liquidités disponibles, la structure financière de la société, ainsi que d'autres éléments pertinents selon le Conseil d'administration.

En 2024, l'Etat marocain a reçu des dividendes nets d'impôts de 7,2 milliards de dirhams au titre du bénéfice distribuable de l'exercice 2023. Comme toutes les sociétés résidentes au Maroc, l'OCP est soumis à la réglementation fiscale en vigueur, qui impose le paiement de droits, taxes et impôts à l'Etat marocain.

Le tableau suivant présente les transactions réalisées avec l'Etat ou avec des entreprises sous contrôle étatique pour les exercices 2023 et 2024 :

(En millions de dirhams)	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Etat et entreprises sous le contrôle de l'Etat	BCP	Etat et entreprises sous le contrôle de l'Etat	BCP
Intérêts des placements	48	16	64	26
Coût d'utilités	2 518		905	
Autres charges d'exploitation	236		187	
Intérêts d'emprunts	69	172	12	155
Déductions des charges sociales	746		661	
Charges de transport ONCF	784		567	
Abonnement ONCF/cotisations forfaitaires	400		400	
Achats d'immobilisations et de stocks	467		461	

(En millions de dirhams)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Etat et entreprises sous le contrôle de l'Etat	BCP	Etat et entreprises sous le contrôle de l'Etat	BCP
Dettes Commerciales	237		394	
Acomptes en cours	46		46	
Autres créances et dettes (crédeurs)	369		204	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	766	574	656	64
Placements	1 000			
Emprunts	1 535	3 647	920	5 984



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca

GROUPE OCP

**RAPPORT D'AUDIT
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024



Aux Actionnaires de la société

OCP S.A

2, Rue Al Abtal - Hay Erraha - Immeuble OCP
Casablanca

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société OCP S.A et de ses filiales (le « Groupe ») qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 130.408 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 20.906.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de l'exercice 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles	
<p>Au 31 décembre 2024, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent respectivement à MMAD 177.808 et MMAD 7.535 (soit 61% du total des actifs).</p> <p>Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés. Elles sont amorties selon les modalités définies en annexe. Leur durée d'utilité est réexaminée à chaque clôture pour que celle-ci reflète les durées d'utilisation prévues.</p> <p>Le Groupe procède à des tests de perte de valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actifs corporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels que définis dans les annexes. - au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéterminée. <p>Ces actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe, sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles est un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et de la poursuite par le Groupe de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation corporelle. - de l'importance des jugements et l'utilisation de l'estimation par la Direction dans : <ul style="list-style-type: none"> • La définition des durées d'utilité retenues par composants ; 	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prendre connaissance et tester l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; ▪ tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; ▪ nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; ▪ nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2024 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production et aux performances historiques. Le Groupe n'a pas identifié durant l'exercice des indices de perte de valeur de ses immobilisations corporelles.

<ul style="list-style-type: none"> La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, utilisés pour les tests de dépréciation. 	
<p>Provision pour avantages au personnel</p>	
<p>Le Groupe dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies.</p> <p>Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 4.798 au 31 décembre 2024.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité...</p> <p>Il est à noter que le Groupe OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2026.</p> <p>La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat du Groupe. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par le Groupe.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; examiner les calculs préparés par le Groupe, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2026, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par le Groupe des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ; examiner la cohérence des analyses de sensibilité présentées notamment dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Groupe.

Responsabilités des auditeurs relatives à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies les concernant par cette dernière ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Casablanca, le 18 mars 2025

Les auditeurs indépendants

Fidarc Grant Thornton

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Fidarc Grant Thornton
International
7 Bd. Oud Sbaa - Casablanca
Tél : 05 22 54 66 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

Forvis Mazars

forvis mazars
76 Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7ème Etage - Casablanca
Tél 05 22 42 34 23 (17)

Adnane LOUKILI
Associé

